

INTRODUCTION

par Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées p. 1

PREMIERE PARTIE

**ETAT DE LA REFLEXION EN COURS EN MIDI-PYRENEES :
LES PERSPECTIVES POUR UNE POLITIQUE REGIONALE
ET LE BILAN DU PROTOCOLE DE DECENTRALISATION** p. 3

L'élaboration de la politique régionale en matière de patrimoine
en Midi-Pyrénées ; état des réflexions en cours
Par Jean LAFOND GRELLETY, cabinet OBJECTIF PATRIMOINE p. 5

Le protocole de décentralisation ; état de l'évaluation
Par Philippe LABAUME et Nathalie VALLEE, Union Régionale des CAUE p. 8

Le protocole de décentralisation ; perspective scientifique
Par Martine JAOUL, chef du Service Régional de l'Inventaire,
directrice adjointe de la culture de la Région Midi-Pyrénées p. 11

SECONDE PARTIE :

LA CONCERTATION EN ATELIERS p. 13

L'atelier 1 : le patrimoine comme objet de formation p. 15

L'atelier 2 : le patrimoine comme offre culturelle p. 19

L'atelier 3 : le patrimoine comme levier de développement économique p. 23

L'atelier 4 : le patrimoine comme exigence en matière d'aménagement p. 27

TROISIEME PARTIE :

**PERSPECTIVES POUR UNE POLITIQUE REGIONALE
ET DEBAT EN ASSEMBLEE PLENIERE** p. 31

LA REGION ET L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PATRIMONIALE :
UNE IMPORTANTE MARGE DE MANŒUVRE
Intervention de Jean-François AUBY, cabinet AUBYCONSEIL p. 33

LE DEBAT AVEC LA SALLE EN ASSEMBLEE PLENIERE p. 36

CONCLUSION DE LA JOURNEE

Par Hélène BRETON, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées p. 39

POSTFACE :

Les contributions p. 41

Laurent Jacqueson, cabinet Itinéraire p. 43

Centre Régional des Lettres Midi-Pyrénées p. 45

Jean-Marie Pailler Université Toulouse 2 MSH ST p. 47

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à ces premiers ateliers du Patrimoine. Ils inaugurent une étape nouvelle et forte de l'action régionale, étape qui se traduira par un investissement renforcé en faveur du Patrimoine.

Pour cela nous avons souhaité y associer l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien ceux de la formation, du tourisme, de l'aménagement, de la culture... afin d'engager une véritable concertation pouvant répondre aux attentes exprimées mais aussi capitaliser les moyens et les expériences. C'est dans cette logique que les Ateliers du Patrimoine ont été conçus. Avec une orientation originale : les thèmes abordés ne se concentrent pas sur la « chaîne patrimoniale », traditionnellement décrite dans ce genre de rencontre – recherche, restauration, valorisation...- mais sur les débouchés concrets : le tourisme, la création d'emplois, l'attractivité régionale...

Je vous remercie donc toutes et tous de votre présence, présidents, modérateurs, rapporteurs, témoins... Je salue notamment ceux qui nous accompagnent dans cette démarche depuis quelque temps déjà, et qui ont contribué activement à l'organisation de ces ateliers : le cabinet Objectif Patrimoine ainsi que les services de la Région, en charge de la culture.

Les débats d'aujourd'hui revêtent, vous l'avez compris, une importance majeure pour l'institution régionale. Il s'agit d'élaborer collectivement les politiques de demain, de structurer à terme un véritable service public du patrimoine pour faire mieux, ensemble et ce dans un contexte de pénurie générale des moyens financiers qui doit nous conduire à organiser des partenariats efficaces. Mais il faudra aussi recentrer nos moyens en faveur des projets cohérents et de qualité, des projets porteurs de développement, aussi bien en termes de formation, d'action économique, d'aménagement du territoire et d'organisation culturelle. Voilà pour la feuille de route...

Cela dit nous ne partons pas de rien. La Région s'est efforcée, depuis plusieurs années déjà, d'améliorer la lisibilité de sa politique d'intervention en matière de patrimoine.

Dés 2001, nous nous sommes portés candidat à l'expérimentation, avec une contractualisation triennale intitulée « Protocole Expérimental de Décentralisation dans le domaine du patrimoine ». Un dispositif initié par Michel Duffour, alors Secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation. Cette opération a pris une forme originale en Midi-Pyrénées en proposant des partenariats publics inédits (regroupant quatre Départements candidats, l'Etat et la Région) sur des problématiques territoriales transversales. Ce dispositif est aujourd'hui en cours d'évaluation.

A cette démarche volontaire s'est ajouté l'impact de la loi de décentralisation de 2004 qui a induit le transfert du Service Régional de l'Inventaire, de l'Etat vers la Région. Ce transfert est opérationnel depuis 2006.

Toujours en 2004, la Région a engagé une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique régionale ambitieuse en faveur du patrimoine. De l'étude confiée au cabinet Objectif Patrimoine, une orientation forte s'est dégagée : faire du patrimoine un levier du développement. Cette orientation permet d'appréhender le sujet de façon transversale, avec les compétences propres de la Région tout particulièrement l'aménagement du territoire, le développement économique, l'emploi et la formation.

Elle rompt avec la conception traditionnelle, verticale et cloisonnée retenue par l'Etat et généralement adoptée (par commodité) par la plupart des collectivités locales : patrimoine protégé, patrimoine non protégé, patrimoine mobilier, action d'inventaire, etc. Elle permet aussi à l'action régionale de se distinguer : ce n'est pas l'état sanitaire, l'intérêt scientifique en soit de l'élément bâti ou de l'objet qui constituent un critère suffisant ; l'intervention doit s'inscrire dans une logique de projet de développement.

Ainsi, après une expérimentation, une période de réflexion et une loi de décentralisation, 2007 constituera une année de décision en matière de politique patrimoniale à la Région.

Tout ceci place la Région en situation pionnière. Midi-Pyrénées est en effet l'une des premières Régions à s'être engagée dans une réflexion de ce type et à explorer ce que pourrait être l'intervention d'une collectivité régionale, en partenariat avec les Départements et l'Etat, lui-même engagé dans un processus de désengagement financier important.

La journée d'aujourd'hui est un temps fort de la démarche régionale. 4 ateliers sont prévus :

- le patrimoine comme objet de formation ; présidé par Alain Bénéteau, vice-président chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur
- le patrimoine comme offre culturelle ; présidé par Hélène Breton, vice-présidente chargée de la culture et du patrimoine
- le patrimoine comme levier de développement économique ; présidé par Jean-Louis Guilhaumon, vice-président en charge, du Tourisme
- le patrimoine comme exigence en matière d'aménagement ; présidé par Raymond Vall, président de la Commission Culture et Patrimoine.

Nous en attendons des éclairages originaux et divers, sur des questions précises : quelle part accorder à l'innovation, à l'expérimentation, à la recherche, au transfert d'expériences ? Comment traduire la transversalité des enjeux dans une ambition de développement ?

Avec cette journée de concertation concrète -destinée à explorer le champ des possibles à partir des expériences de terrain - avec aussi la volonté affichée de conduire une politique patrimoniale centrée sur des objectifs clairs -le développement par le patrimoine - Midi-Pyrénées se trouve au cœur d'un processus exemplaire. Grâce à lui, nous serons à même d'élaborer une nouvelle politique régionale, en phase avec les attentes du terrain et la responsabilité nouvelle de la Région dans le domaine patrimonial. Ces orientations seront présentées le 13 septembre 2007, à l'occasion de la seconde rencontre des Ateliers du Patrimoine.

Encore merci de votre participation. Elle enrichit considérablement notre réflexion. Vous le savez, nous serons très attentif aux conclusions de ces ateliers et nous veillerons à en tirer le meilleur parti.

Bon travail à toutes et à tous.



Martin MALVY
Ancien ministre
Président de la Région Midi-Pyrénées

PREMIERE PARTIE



**ETAT DE LA REFLEXION EN REGION MIDI-PYRENEES :
LES PERSPECTIVES
POUR UNE POLITIQUE REGIONALE
ET LE BILAN DU PROTOCOLE DE DECENTRALISATION**

L'élaboration de la politique régionale en matière de patrimoine en Midi-Pyrénées ; état des réflexions en cours,

par Jean LAFOND GRELLETY, cabinet OBJECTIF PATRIMOINE

1- Antériorité

La Région Midi-Pyrénées conduit depuis 2004 une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique régionale ambitieuse en faveur du patrimoine. Cette démarche est passée par :

- la mise en œuvre d'un protocole expérimental de décentralisation, centrée sur des opérations d'inventaire initiées en partenariat avec des territoires ;
- la mise en œuvre d'une étude, visant à définir les contours financiers et méthodologiques de la politique à mener.

S'est ajouté à cette démarche volontaire, l'impact de la loi de décentralisation de 2004 qui a induit le transfert du Service Régional de l'Inventaire, de l'Etat vers la Région, rendu opérationnel dès 2006.

Il importe de retenir qu'en matière de patrimoine, la collectivité régionale, quelle qu'elle soit, dispose d'une marge de manœuvre importante. Traditionnellement « suiviste » au profit des actions initiées par l'Etat, elle se voit aujourd'hui en situation de pouvoir sinon décider seule, du moins prendre l'initiative sur ce que peut être l'action patrimoniale sur le territoire régional. Une « parole » est donc légitimement attendue de la part des Régions dans ce domaine ; Midi-Pyrénées est l'une des premières à s'être engagée dans une réflexion dans ce registre.

Ces divers processus placent donc la Région Midi-Pyrénées en situation pionnière, lui permettant d'explorer ce que peut être l'engagement d'une collectivité régionale, en partenariat avec les Départements et l'Etat, sachant que ce dernier est en situation de désengagement financier important en matière de patrimoine.

2- Les orientations proposées par l'étude conduites en 2005.

L'étude conduite en 2005 propose une orientation volontaire concernant la politique régionale en matière de patrimoine : faire du patrimoine un atout contributeur au développement du territoire. Cette prise de position est forte car elle détache clairement l'action régionale de celle de l'Etat : ce n'est pas l'état sanitaire, l'intérêt scientifique en soit de l'élément bâti ou de l'objet qui constituent un critère suffisant d'intervention ; à cela doit être assortie l'inscription de l'intervention dans une logique de projet et de développement.

Au travers de cette exigence, la Région Midi-Pyrénées propose un regard dynamique sur la décentralisation : chaque niveau d'intervention dispose de ses propres critères d'intervention, de sa propre logique politique, au sens d'une intention clairement exprimée et partagée. En centrant son action sur le développement, la Région s'accorde une marge d'appréciation concernant ses interventions et choisit de se placer sur son domaine spécifique de compétence : l'aménagement du territoire, le développement économique et la formation.

L'étude proposait trois orientations méthodologiques susceptibles de donner corps à cette orientation :

- transversalité : la notion de développement doit se comprendre dans une acception globale intégrant l'économie, la culture, le tourisme, la formation, l'aménagement de l'espace, le développement durable. Les initiatives soutenues par la Région devront s'inscrire dans des démarches globales associant divers enjeux, portées dans le cadre de projets engagés localement.
- territorialité : dans un souci de subsidiarité et d'efficience, la Région soutiendra les démarches territoriales intégrant le patrimoine dans des logiques de développement local. Les Pays, interlocuteurs traditionnels des Régions, constitueront l'un des échelons pour la définition des initiatives à soutenir.
- innovation et expérimentation : le lien entre patrimoine et développement est

aujourd'hui un domaine où de multiples expériences innovantes voient le jour, doivent être soutenues et diffusées. La Région encouragera les actions à caractère expérimental, éventuellement dans une logique d'appel à projets, en soutenant les initiatives de terrain.

Pour conduire ces actions, il fut proposé que le Service Régional de l'Inventaire soit étoffé et prenne la forme d'une mission d'appui et de soutien aux projets. Par ailleurs, il pourrait être l'initiateur d'une vaste démarche de connaissance et de diffusion du patrimoine régional, par le biais d'un grand projet de numérisation.

3- Un processus de concertation en phase d'aboutissement en 2007

L'année 2007 doit voir le processus d'élaboration de la future politique aboutir, et ce par le biais d'une concertation appuyée. Celle-ci s'incarnera au travers de deux dispositifs :

- l'évaluation du protocole de décentralisation, qui arrivera à sa fin en 2007 ;
- les ateliers du patrimoine.
- le protocole de décentralisation

Le protocole de décentralisation, élaboré et mis en œuvre dès 2004, consiste à conduire des actions expérimentales de terrain, basées sur des opérations d'inventaire territorial, débouchant sur des applications concrètes en matière de développement, ou du moins de valorisation des recherches entreprises. Globalement, on peut dire qu'il s'agit d'une déclinaison concrète et amplifiée des actions partenariales traditionnellement conduites par le SRI. La différence ici est leur caractère plus rapide, plus partenarial, plus orienté vers des enjeux de valorisation. Quatre opérations ont été conduites, sur des territoires différents, impliquant l'engagement de quatre départements, de leur CAUE, le tout en partenariat avec l'Etat.

Ce dispositif est en cours d'évaluation. Globalement on peut en attendre un certain nombre de débouchés, centrés autour de la problématique suivante : ***quels rapports de cause à effet (existants ou à encourager) entre une opération d'identification scientifique des patrimoines sur un territoire donné et l'émergence de projets de développement?*** La réponse à cette question est centrale pour la définition de la future politique régionale.

L'évaluation produite doit apporter des réponses concrètes dans les registres suivants :

- la pertinence des territoires d'inventaires et de projets ;
- le bénéfice attendu d'une démarche scientifique préalable et le rôle joué par le SRI ;
- le partenariat effectif, tant scientifique et technique que financier, construit en particulier avec les Départements.
- les ateliers du patrimoine

Les Ateliers du Patrimoine organisés par la Région visent à établir un échange le plus large possible sur le rôle attendu de la Région dans les futurs dispositifs, sachant qu'est actée en préalable l'exigence d'une association entre « patrimoine et développement ». Les ateliers visent à donner du corps et du sens à cette notion, tout en s'assurant de la participation de l'ensemble des acteurs concernés, aussi bien ceux de la formation, du tourisme, de l'aménagement, de la culture, etc.

Les différentes thématiques abordées ne se concentrent pas sur la « chaîne patrimoniale », traditionnellement décrite dans ce genre de rencontre (la recherche, la restauration, la valorisation...), mais sur les débouchés concrets d'une politique de valorisation (le tourisme, la création d'emplois, l'attractivité régionale, ...). En cela il s'agira d'une démarche orientée, exemplaire et donc fondatrice d'une nouvelle politique.

Ces ateliers feront l'objet d'actes et de synthèses, et auront à cœur de mettre l'accent sur les domaines suivants :

- comment se traduit la transversalité des enjeux dans une ambition de développement ? Par exemple, maintenir des savoir-faire par la formation va de pair avec l'existence de débouchés économiques pour des entreprises artisanales. Ou encore, la valorisation touristique ne peut oublier les ambitions légitimes d'une population de proximité, souvent nouvelle, qui cherche à se fédérer autour du patrimoine. Ou encore, la valorisation des espaces publics de caractère ne peut se faire sans une appropriation plus globale du paysage, du développement durable, de la qualité des aménagements.

- quelle part accorder à l'innovation, à l'expérimentation, à la recherche, au transfert d'expériences ?
La confrontation des expériences, qui sera au cœur des échanges dans chaque atelier, montrera sans doute l'enrichissement à attendre des initiatives locales de qualité qui méritent d'être capitalisées, et pour lesquelles la collectivité régionale peut jouer un rôle d'identification et de soutien. S'y ajoutera sans doute la nécessaire confrontation avec des expériences probantes conduites à l'extérieur du territoire régional.

4- la nécessaire formalisation des orientations concrètes de la politique régionale

La Région Midi-Pyrénées se trouve donc au cœur d'un processus exemplaire, que l'on peut résumer autour des deux points suivants :

- la volonté affichée de conduire une politique patrimoniale centrée sur des objectifs clairs : le développement par le patrimoine ;
- une concertation appuyée, concrète, élaborée par le biais de deux dispositifs complémentaires : le protocole de décentralisation, une démarche partenariale construite sur la durée, les Ateliers du Patrimoine, un événement phare et fédérateur pour aborder le « champ des possibles » à partir des expériences de terrain.

L'ensemble de ce dispositif doit produire la mise en forme de la politique patrimoniale régionale, en juin 2007, présentée à l'occasion de la seconde rencontre des Ateliers du Patrimoine le 13 septembre 2007.

Parmi les questions centrales qui devront forcément être traitées à cette occasion :

- comment la Région encourage des « territoires de projets patrimoniaux » dans le prolongement des expériences du protocole et en lien avec les Départements et les CAUE ?
- comment les lignes budgétaires existantes sur les Monuments Historiques, les espaces publics, les objets mobiliers se juxtaposent, ou non, avec ces territoires de projet ?
- comment susciter des expériences nouvelles dans le cadre de projets de valorisation, comment organiser l'évaluation et le transfert de ces expériences ? Est-il pertinent d'organiser des appels à projets sur l'innovation patrimoniale ?
- comment le SRI, structure désormais régionale, organise et développe son soutien en faveur des projets patrimoniaux liés au développement ?
- comment donner corps à un grand projet régional sur la connaissance et la numérisation du patrimoine ? Quelles en seront la justification opérationnelle et la légitimité ?

Les réponses concrètes à ces questions relèvent bien entendu de choix politiques et sont du ressort des élus. Le processus de concertation ainsi entamée, forcément riche et innovant, doit permettre d'apporter un éclairage permettant une prise de décision réellement en phase avec les attentes du terrain et la responsabilité nouvelle de la collectivité régionale dans le domaine patrimonial.

Le protocole de décentralisation ; état de l'évaluation

Par Philippe LABAUME et Nathalie VALLEE, Union Régionale des CAUE

Le protocole expérimental de décentralisation en matière de patrimoine, qui concerne spécifiquement le patrimoine bâti, a été engagé dès 2003 et se terminera en fin d'année 2007. Son évaluation actuellement en cours, permettra de dégager des enseignements pour accompagner la définition de la politique régionale concertée en matière de patrimoine.

Pour présenter l'esprit dans lequel s'est développée cette démarche, je vous propose de décliner les quatre mots clés contenus dans son titre : protocole, expérimentation, décentralisation et patrimoine.

LE PRINCIPE DE LA DEMARCHE

Protocole

C'est le cadre institutionnel qui a associé officiellement l'Etat, représenté par la DRAC Midi-Pyrénées, et le Conseil Régional puis les Conseils Généraux volontaires (Ariège, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne) par le biais de conventions signées sur une période de trois ans.

Les CAUE, sollicités à la fois par la Région et par les Départements, ont trouvé rapidement leur place dans ce dispositif pour deux raisons. D'une part, organisés depuis plusieurs années en Union régionale, ils ont une pratique d'un travail articulant les échelons départementaux et régionaux. D'autre part, leur rôle de conseil suscite au quotidien un travail d'échanges et d'écoute auprès des territoires : Pays, Intercommunalités, communes, là où des expériences peuvent être conduites.

Expériences

Qu'est ce que les CAUE observent au contact de ces territoires ? Notamment que les questions relatives au patrimoine sont récurrentes. En Midi-Pyrénées, depuis les origines des politiques territoriales, avec les contrats de terroir puis les contrats de Pays, le patrimoine a toujours été un enjeu fort et parfois même déclencheur des projets de territoire. Il ne s'agit pas forcément du patrimoine monumental ou du patrimoine officiel mais plutôt d'un patrimoine de proximité, d'un patrimoine quotidien qui fait le cadre de vie et l'identité des territoires dans lesquels les habitants permanents ou de passage, les associations, les acteurs économiques et les collectivités se reconnaissent. Malheureusement, souvent, passé ce constat et les premières propositions, les projets buttent sur un manque de méthode. Les CAUE ont ainsi constaté localement, beaucoup d'énergies et beaucoup d'idées pour aborder le patrimoine, mais des démarches parfois décevantes dans leurs résultats.

Décentralisation

Bien que la question de la décentralisation fut à l'origine de la démarche expérimentale, elle s'est traduite rapidement avec la loi du 13 août 2004 : le SRI (Service Régional de l'Inventaire) passant d'un service de l'Etat rattaché à la DRAC, à un service rattaché au Conseil Régional. En Midi-Pyrénées, le SRI, au cœur du protocole, a développé depuis de longues années un corpus de méthodes et de connaissances du patrimoine. La question centrale de l'expérimentation a donc été : « Comment simplifier, adapter ou s'inspirer des méthodes développées par le SRI pour les mettre au service d'une mise en projet du patrimoine par les territoires de Midi-Pyrénées ? »

Patrimoine

Pour ce faire, nous n'avons pas hésité à malmener certaines certitudes, pour aborder le patrimoine sous un angle opérationnel :

- Les objectifs de la connaissance du patrimoine bâti : Connaître, identifier, classer le patrimoine bâti, mais pour quoi faire ?
- Le partenariat : Comment associer le plus en amont possible les acteurs qui utiliseront par la suite ces connaissances : acteurs de la sensibilisation, du tourisme, de l'aménagement, de la formation ?
- Le territoire : Comment profiter de l'énergie collective impulsée par les projets de territoire pour proposer des programmes de connaissance du patrimoine ? Comment ne pas déconnecter le patrimoine de son contexte urbain, environnemental et paysager indispensable pour sa compréhension ?
- La transversalité : Comment faire en sorte que démarche de connaissance, actions de valorisation et programme de formation puissent s'enrichir mutuellement et surtout ne pas s'ignorer ?

LE DISPOSITIF CONCRET

Le Conseil Régional en partenariat avec l'Etat a ainsi souhaité initier à travers ce protocole une véritable action de médiation du patrimoine.

Celle-ci s'est déclinée selon trois grands axes :

- Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine
- Valoriser le patrimoine
- Inciter à la conservation du patrimoine

Les objectifs définis pour chacun des volets, confrontés à une réalité et aux attentes du terrain, ont fait l'objet de légères réadaptations au fil du temps.

Le protocole expérimental prendra fin pour toutes les équipes dans le courant de l'année 2007.

Le protocole en chiffres c'est :

- 4 équipes pluridisciplinaires associant les départements (Ariège, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne), les CAUE et le CPIE Midi Quercy ;
- une trentaine d'emplois créés pour mener à bien le protocole ;
- de nombreuses personnes mises à disposition par les structures d'accueil ;
- près de 100 partenariats noués au sein des 4 départements ;
- et c'est aujourd'hui près de 300 communes étudiées.

Volet 1 : connaître son patrimoine

A l'origine, les objectifs de ce volet étaient de mettre en place une méthodologie pour couvrir tout le territoire régional dans les plus brefs délais et de veiller à ce que toutes ces actions s'intègrent dans les projets culturels de territoire :

- l'équipe ariégeoise a travaillé sur le Pays Pyrénées Cathares et opère actuellement sur le projet de PNR Pyrénées Ariégeoises.
- l'équipe du Tarn poursuit l'inventaire sur le territoire du PNR du Haut Languedoc.
- sur le Tarn-et-Garonne, l'équipe inventaire (le CPIE Midi Quercy assisté par le CAUE) a entrepris l'inventaire du Pays Midi Quercy.
- enfin le Conseil Général du Lot a pris en charge l'inventaire médiéval du département du Lot. Le CAUE quant à lui a travaillé sur le PNR des Causses du Quercy et s'oriente aujourd'hui vers un nouveau partenariat avec le Pays Est Quercy

Le protocole suggérait d'utiliser une méthode simplifiée d'inventaire. Ces notions de « méthode simplifiée » et de « couverture rapide du territoire » ont suscité de nombreuses questions et réflexions autour de la démarche, du rôle et des méthodes d'inventaire. La question prédominante étant la suivante : comment faire en sorte que ces connaissances soient plus facilement utilisables par le territoire sans toutefois alourdir et complexifier le travail de l'inventaire ?

Ces réflexions ont conduit à la mise en place de diverses expérimentations s'appuyant sur des méthodes d'inventaire plus ou moins exhaustives selon les territoires et leurs attentes.

Une autre méthode est actuellement en cours d'étude en Ariège et pourrait constituer une piste intéressante pour l'avenir : il s'agit davantage d'un diagnostic patrimonial que d'un inventaire qui aborde l'identité du territoire sous ses aspects à la fois patrimonial, urbain et paysager.

Au final donc des pistes de travail multiples, riches d'enseignement et qui permettraient d'aborder l'étude d'un territoire selon différentes échelles :

- une approche plus globalisante permettant d'appréhender plus rapidement un territoire sous ses divers aspects patrimoniaux ;
- une approche qui serait plus fine et plus ciblée, permettant de répondre à des attentes beaucoup plus précises.

Volet 2

Le volet 2 avait pour premier objectif de définir une ligne éditoriale qui valorise le patrimoine et témoigne des

actions de conservation et de transmission. Un état des lieux des publications sur le patrimoine bâti a donc été réalisé sur les départements ainsi qu'au niveau régional afin de mieux cerner l'offre existante et de déterminer les éventuels déficits à combler. Nous disposons aujourd'hui d'une base non exhaustive de quelques 1070 titres.

Un deuxième objectif consistait à développer un outil pour l'aménagement du territoire :

A la demande des Pays, des intercommunalités et des communes, les équipes travaillent de plus en plus sur des problématiques d'intégration de données patrimoniales aux documents d'urbanisme, -notamment aux zonages et règlements des Plans Locaux d'Urbanisme-, ainsi qu'aux autres documents d'aménagement (Charte architecturale et paysagère, ZPPAUP...).

Suite à des attentes multiples formulées sur le terrain, les équipes ont également contribué à l'élaboration de produits touristiques et à la formation de personnel touristique. Elles travaillent notamment à la mise en place de divers itinéraires du patrimoine, de sentiers de randonnée, de projets de labellisation pour les gîtes etc.

Enfin diverses opérations de sensibilisation auprès du public (jeune public ou public adulte) sont menées sur les départements. Exemple : le projet ARTE est un projet transnational de coopération culturelle destiné au jeune public et réunissant trois pays, le Pays Pyrénées Cathares, le Pays du Val d'Adour et la Comarca de los Monegros en Aragon. De très nombreuses animations sont également programmées au sein des territoires : journées du patrimoine, conférences, expositions etc.

Volet 3

Le 3^{ème} volet du protocole visait à favoriser la transmission des savoir-faire relatifs à la restauration par des actions de formation et de sensibilisation : les inventaires et diagnostics ont permis de recenser sur les territoires étudiés un certain nombre de savoir-faire traditionnels ainsi que certaines filières en difficulté. La poursuite de ces actions sur les territoires devrait permettre d'en avoir une vision de plus en plus précise. Le CAUE du Lot a entrepris à ce titre une étude très poussée sur les savoir-faire et les problématiques liées à la transmission de ceux-ci sur les Causses du Quercy.

Des partenariats se développent aujourd'hui, avec les Chambres de Métiers mais aussi avec les associations d'artisans, pour tenter de mettre en place des formations : l'Ariège envisage des formations destinées aux employés communaux notamment sur le petit patrimoine, le Tarn a mis en place des journées de formation sur la terre crue et d'autres projets sont en cours de réalisation.

Enfin diverses opérations d'information et de sensibilisation aux techniques sont également proposées au grand public : le CAUE du Tarn contribue avec la Chambre des Métiers au soutien et au développement du projet de l'association « CLE ». Cette association portée par des artisans de différents corps de métier a pour objet la valorisation et la sauvegarde des savoir-faire traditionnels dans le bâtiment. Ensemble ils mènent des opérations de communication, de formations et de sensibilisation : des visites guidées sont notamment proposées autour de thématiques spécifiques liées à la restauration du bâti.

QUELS ENSEIGNEMENTS DU PROTOCOLE ?

On peut résumer les enseignements du protocole en 5 grands axes qui seront développés ultérieurement. Ces enseignements contribueront à la nouvelle politique régionale concertée.

Vers des outils de connaissance adaptés aux besoins et aux problématiques transversales des projets de territoire ;

Vers des outils de liaison facilitant le devenir opérationnel des connaissances ;

Vers une exigence de qualité liée au patrimoine qui suscite des besoins de formation ;

Vers une approche patrimoniale résolument contemporaine et porteuse d'avenir ;

Vers un nouveau partenariat ouvert à l'échange, à la négociation et aux compromis.

Le protocole de décentralisation ; perspective scientifique

Par Martine JAOU, chef du Service Régional de l'Inventaire, directrice adjointe à la Direction de la culture de la Région Midi-Pyrénées

Je ne reviendrai pas sur le bilan dressé par l'URCAUE, puisque globalement je souscris à l'appréciation positive qui vient de vous être proposée. Mais paradoxalement, depuis 3 ans, le SRI se trouve, dans le même temps sous le coup d'une expérimentation de décentralisation et confronté - de par la loi relative aux libertés et responsabilités locales - à l'expérience de la décentralisation définitive. A l'Inventaire, nous avons donc vécu de plus en plus cette expérimentation comme une préfiguration de la décentralisation. Cette situation très particulière, malgré les difficultés et les malentendus qu'elle a pu susciter, a certainement contribué à donner à la Région Midi-Pyrénées comme une longueur d'avance sur la réalité de son projet de politique patrimoniale.

Très rapidement, le bilan que je vous propose est un regard presque introspectif sur la mutation qui a été celle de ce service, parallèlement à l'expérimentation proprement dite, tant et si bien que ces deux processus s'avèrent aujourd'hui intimement liés.

Premier point de ce bilan : le protocole a largement contribué à redonner du sens à notre mission en la replaçant dans le contexte très concret d'un territoire, d'un agenda et d'une attente locale. Car en effet qui savait encore vraiment au Ministère de la Culture à quoi servait l'Inventaire ? Les prescriptions méthodologiques venues de Paris s'éloignaient de plus en plus du pragmatisme du terrain et couraient le risque de devenir une fin en soi... Il est vrai en revanche que l'expérience du partenariat n'était pas nouvelle et la DRAC Midi Pyrénées, dans le cadre notamment des conventions de développement culturel, l'avait déjà bien encouragée. Mais le protocole a permis de multiplier les partenaires à toutes les échelles du territoire et d'en découvrir de nouveaux comme les CAUE.

Second point : constater que l'inventaire général du patrimoine, tout en restant rigoureux dans sa méthode et exigeant sur les contenus scientifiques est parfaitement modulable et adaptable à des demandes et des contextes très diversifiés. Encore faut-il savoir définir ces situations avant d'aborder le terrain :

- diagnostic patrimonial,
- étude préalable,
- cahier des charges...

tous ces concepts sont très importants et l'on pourra encore y réfléchir ensemble...

Mais ensuite, mener de front le travail de terrain et la restitution des résultats dans le cadre d'une

- opération d'aménagement du territoire,
- de communication avec les habitants,
- d'une publication en ligne ou éditoriale,

autant d'exigences qui, il y a encore peu de temps, nous auraient parues difficilement maîtrisables. Et l'on voit bien tout l'avantage que l'on peut tirer d'une telle simultanéité !

Troisième point : au cours de ces expérimentations, les chercheurs et les techniciens de l'Inventaire ont eu un rôle fondamental à jouer dans la formation pratique des agents recrutés par les collectivités locales, en les accompagnant sur le terrain et en faisant le travail avec eux, surtout dans les premiers temps puis à intervalles plus espacés. Cette transmission du savoir ressemble beaucoup à un apprentissage, tant et si bien qu'aujourd'hui les plus anciens du protocole seraient capables de s'impliquer dans la formation de base de nouveaux arrivants (à condition bien entendu que ces derniers aient déjà le bagage universitaire nécessaire dans le domaine de l'histoire ou de l'archéologie).

Dernier point et sûrement le plus important : voir la connaissance du patrimoine se situer au cœur d'une grande diversité d'intervenants, de compétences et de métiers, encore très isolés les uns des autres mais dont on entrevoit bien déjà qu'ils pourraient - et c'est urgent - fonctionner en réseau. C'est un vaste chantier qui se présente à nous et sans doute les collaborations restent encore non seulement à organiser mais à élargir.

C'est ainsi que désormais la question des relais entre connaissance et diffusion reste essentielle. Par qui sera-t-elle assumée au quotidien ? à quelle échelle ?

L'utilisation des nouvelles technologies vient à point nommé pour relayer cette difficile question du partage de l'information. Le prolongement naturel du protocole d'expérimentation sera la production électronique et partagée des dossiers d'inventaire et la numérisation de la documentation, afin de la mettre entièrement à la disposition de tous via internet. C'est un vaste chantier, déjà bien amorcé, qui s'ouvre à nous pour les années avenir.

Chantier déjà bien amorcé en effet, puisque parallèlement au protocole expérimental nous avons commencé à développer et à utiliser un logiciel de saisie des données patrimoniales. Ce logiciel prendra le relais localement des bases de données, réputées trop confidentielles ou difficiles d'accès du Ministère de la Culture. Il s'agit non seulement des données informatisées de l'inventaire, mais aussi de la documentation graphique, photographique sonore ou textuelle qui sera reliée à ces bases de données. Cet outil nommé Renabl MP devrait permettre prochainement le travail et la consultation en réseau pour les professionnels, ainsi qu'une mise à disposition conviviale et accessible à tous les publics des données rassemblées.

Permettez-moi pour finir un mot sur la connaissance scientifique portée par le service de l'Inventaire. Je la définirais volontiers comme une science appliquée ; c'est en cela qu'elle est adaptable au terrain et compatible avec la demande de multiples usagers telle que nous l'avons rencontrée lors du protocole. Mais cette science appliquée a besoin de se nourrir des travaux de la recherche fondamentale et d'échanger avec elle. La recherche universitaire devrait aussi pouvoir s'enrichir de la richesse de nos expériences de terrain. A l'issue du protocole expérimental qui s'achève, cette collaboration avec l'Université et la recherche reste, me semble-t-il, à développer à l'échelle régionale selon des modalités qui restent à définir.

Ainsi rejoindrait-on l'ambition d'André Malraux lorsqu'il instituait l'inventaire général : renouveler la théorie même de l'histoire de l'art par l'apport de l'observation sur le terrain et la confrontation des corpus ainsi constitués. Dans ces conditions l'Inventaire était, selon une formule devenue célèbre, une véritable aventure de l'esprit. Il le sera encore plus, demain, en Midi-Pyrénées, si par ce contact quotidien avec le terrain nous parvenons à faire partager à toute la population les éléments, même les plus fondamentaux, de notre recherche et de nos découvertes.

Dans cette « aventure » quelques dangers nous guettent dont il faut rester bien averti. Par exemple : que le développement par le patrimoine que nous appelons de nos vœux induise une instrumentalisation de la connaissance, voire même la production de « fausses connaissances ». C'est pourquoi tous les acteurs du développement, tous les spécialistes du patrimoine, devront s'efforcer, ensemble, d'être attentifs au renouvellement perpétuel de ces connaissances. Il leur faudra toujours éviter de s'enfermer dans des certitudes répétitives, afin de rester ouverts à une connaissance et à une culture toujours en mouvement et en quête de sens.

Je vous remercie.

LA CONCERTATION EN ATELIERS

Pour définir sa nouvelle politique patrimoniale, le Conseil Régional Midi-Pyrénées a choisi de mener une réflexion collective en associant à sa démarche l'ensemble des acteurs du patrimoine en Midi-Pyrénées. Des acteurs institutionnels (départements, communes, intercommunalités,...), mais aussi des professionnels des différentes étapes du processus : des acteurs de la connaissance du patrimoine régional, de sa protection, de sa conservation et encore de sa valorisation. L'organisation d'ateliers du patrimoine sur une journée est apparue comme un moyen de recueillir leurs attentes, leurs craintes, leurs espoirs, leurs questionnements ou encore de présenter et partager des expériences.

Quatre ateliers ont ainsi été proposés aux participants le matin :

- L'atelier 1 : le patrimoine comme objet de formation
- L'atelier 2 : le patrimoine comme offre culturelle
- L'atelier 3 : le patrimoine comme levier de développement économique
- L'atelier 4 : le patrimoine comme exigence en matière d'aménagement

L'atelier 1 : le patrimoine comme objet de formation

Sous la présidence d'Alain BENETEAU, Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre et la coordination des politiques et actions régionales dans le secteur de la recherche, de l'enseignement supérieur, du transfert de technologies et des NTIC.

Après un rappel par Monsieur BENETEAU sur le rôle de la Région dans les champs de la formation professionnelle continue et de la recherche et leur lien actuel avec le patrimoine, l'atelier devait être l'occasion de proposer et de rechercher de nouvelles pistes de coopération qui favorisent la relation entre le patrimoine et le développement local.

LES TEMOIGNAGES

Première expérience-témoignage :

M. FERNANDEZ, Directeur de l'Ecole d'Architecture de Toulouse : la place du patrimoine dans la formation initiale et continue des architectes et dans les actions de recherche conduites par l'ENSA

Le patrimoine ne peut pas faire référence qu'au passé. En effet, il s'entend aussi dans sa dimension moderne et actuelle. Pris dans cette acception, le patrimoine est partie intégrante de la formation initiale des architectes puisqu'un axe d'études s'intitule : « Patrimoine et métamorphoses ». D'autre part, l'ENSA est engagée dans des thèmes de recherche tels que « Production de la ville et patrimoine » ou « Archéologie du patrimoine bâti ».

En coordination avec la Région et dans le cadre d'actions de coopération et d'expertise internationales (Brésil, Egypte, Vietnam, ...), l'ENSA traite de problématiques innovantes autour de la reconquête des centres urbains anciens et de la relation entre projet urbain, patrimoine et développement durable.

Les problématiques actuelles autour du patrimoine doivent quitter la muséographie pour évoluer dans trois directions : la revitalisation plutôt que la seule conservation, la mise en œuvre de pratiques pluridisciplinaires (architectes, paysagistes, urbanistes, géographes, sociologues, archéologues, ...) et les interactions avec des préoccupations de développement durable.

Si la question de la formation est de fait transversale, le cœur de la transversalité se situe dans les interactions à développer entre patrimoine et développement durable.

Deuxième expérience-témoignage :

M. PAULET, Directeur du CAUE du Gers : une formation certifiante d'Ouvrier Professionnel en restauration du patrimoine

Bien que les CAUE aient mission d'information et de conseil, ils ont aussi mission de formation. En effet, partant du constat d'un besoin des partenaires locaux (manque de main d'œuvre maîtrisant les savoir-faire dans la rénovation du bâti ancien) et de la volonté de la collectivité territoriale d'insérer des demandeurs d'emploi dans le secteur du bâtiment, le CAUE 32 a décidé, au début des années 90, d'innover en la matière : il formerait, par une intervention directe sur du bâti ancien, des demandeurs d'emploi non issus du bâtiment pour en faire des professionnels de bon niveau. La formation est organisée sous forme de chantier-école et est assurée par des entreprises et des formateurs (dont des architectes) dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF).

Un référentiel d'emploi et d'activités portant sur les technologies de la restauration du bâti a été créé et a permis la délivrance d'un titre de niveau V de qualification, reconnu par l'Etat et enregistré au Répertoire National de la Certification Professionnelle. Cette initiative présente deux intérêts majeurs :

- répondre aux besoins d'un territoire en termes d'insertion professionnelle et d'offre de main d'œuvre qualifiée pour les entreprises intervenant dans la rénovation du patrimoine bâti et, plus largement, dans le bâtiment ;
- assurer la transmission intergénérationnelle de savoir-faire qui sont en voie de disparition.

Au-delà de son objectif initial, le caractère innovant de cette action réside dans la cohabitation et la coopération d'acteurs d'horizons différents (maîtres d'ouvrages privés et publics, maîtres d'œuvre et entreprises) et dans

l'orientation donnée à la formation : la transmission du patrimoine ne se réduit pas à une approche cosmétique du bâti ancien mais s'opère par une « lecture » maîtrisée de ce même bâti (« on n'intervient pas seulement avec un geste mais aussi avec un regard »). Cette lecture du passé doit enfin servir le bâti de demain.

Si aujourd'hui tout le monde s'accorde à reconnaître que le besoin existe, la nature de la demande est, elle, incertaine. Une ouverture de la Région est attendue dans le cadre du PRF afin de permettre l'accès à cette action de formation pour un public dont le niveau d'acquis est supérieur aux exigences actuelles de la Région.

Troisième expérience-témoignage :

M. LASCURETTES, formateur à l'AFPA de Tarbes : un chantier de formation et d'insertion sur la pose de l'ardoise à clou

Cette expérience unique a été élaborée en partenariat avec l'ANPE, la mission locale, la CAPEB, avec l'aide du Fonds Social Européen et dans le cadre d'un programme EQUAL National. La collaboration avec la CAPEB a permis de se mettre d'accord sur le noyau de l'emploi et d'obtenir un engagement d'emploi. En fait, il s'agissait, pour 12 demandeurs d'emploi, avec ou sans expérience dans le bâtiment, en faisant le pari de l'atypicité (personnes d'origine étrangère, par exemple, ne sachant ni lire ni écrire le français), de leur permettre d'obtenir deux certificats de compétence, constitutifs du titre de couvreur délivré par l'AFPA. Le déroulement de cette action de formation comportait quatre étapes : 9 semaines en centre de formation, 9 semaines sur un chantier patrimoine, 3 semaines dans les entreprises recruteuses et une période de passation d'épreuves pour la délivrance des deux certificats de compétences professionnelles.

Cette action a nécessité une ingénierie complexe, une pédagogie renouvelée (les formateurs conduisaient le chantier patrimoine) et une conduite de l'action particulièrement exigeante.

Transversale par la mobilisation d'acteurs appartenant à des institutions différentes, innovante dans son ingénierie, cette action de formation a répondu aux besoins du territoire dans un domaine de compétences spécifique.

Attractive par ses perspectives d'emploi et de certification, elle a permis de fiabiliser des parcours de formation, de dynamiser la motivation des stagiaires, de conforter leur citoyenneté et d'assurer la réussite professionnelle de la plupart à travers une réussite collective : un chantier patrimoine abouti.

Quatrième expérience-témoignage :

M. LACOUT, professeur à l'Institut National Polytechnique de Toulouse : la recherche scientifique au service du patrimoine

La réflexion s'est bâtie autour d'exemples de coopération et de projets de développement.

Malgré l'existence de laboratoires scientifiques intervenant dans le champ du patrimoine et d'actions engagées par le CRITT (Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie) ou par certaines universités, la recherche sur le patrimoine semble manquer d'organisation.

Les scientifiques interviennent dans le cadre de recherches académiques (étude du tympan de l'abbatiale de Conques, par exemple), dans le conseil aux restaurateurs et dans la formation de professionnels du patrimoine (Ecole Européenne de l'Art et des Matières de Rabastens, par exemple). Certaines de ces interventions mettent en œuvre des procédés innovants (recoloriage par illumination ou laser,) et produisent des effets de valorisation pouvant favoriser l'attrait touristique.

Si la recherche est d'abord au service de la connaissance, son intervention sur le patrimoine la met aussi au service de la culture et du développement touristique.

Les élèves et étudiants des écoles et universités qui préparent des diplômes touchant au patrimoine sont demandeurs de contacts et d'échanges plus fréquents avec les scientifiques.

Les restaurateurs, quant à eux, ont besoin de connaissances nouvelles, issues des recherches conduites tant en France qu'à l'étranger. Face à ces besoins, une plateforme s'appuyant sur des laboratoires de recherche et regroupant des acteurs du patrimoine vient de se créer dans la région Midi-Pyrénées, avec l'ambition de devenir « Centre de ressources et de compétences » au service des demandeurs, en interaction avec les

services publics. Le soutien financier de la Région lui est nécessaire.

En les déclinant de façon différente, chacun des quatre témoignages a montré la pertinence des orientations méthodologiques choisies pour lier patrimoine et développement territorial. Les exemples d'actions de formation des ouvriers qualifiés du patrimoine bâti, inscrites chacune sur un territoire différent (un département et un pays) ont comblé un manque de compétences formulé par les entreprises du territoire. Les actions décrites s'émancipent des pratiques traditionnelles : bien que répondant à des demandes réelles, leur réussite est le résultat d'une organisation complexe et d'une coopération entre multiples partenaires des mondes de l'économie, du social et de la formation. L'innovation est suffisamment riche et positive pour être transférée et développée.

UNE SYNTHÈSE DU DÉBAT

Les interventions parfois passionnées des participants étaient porteuses à la fois de récriminations, d'inquiétudes, d'interrogations et de propositions. Elles peuvent se regrouper en quatre thèmes principaux :

Patrimoine matériel et immatériel

Les actions de formation sur le patrimoine concernent très majoritairement le seul patrimoine ancien (bâti ou objets à restaurer). Il est attendu que la formation des acteurs s'ouvre aussi aux autres dimensions du patrimoine, à savoir, le paysage, la langue, le livre, la culture,

Le secteur de la recherche pourrait aussi investir ces différentes dimensions, comme c'est le cas dans certains pays européens voisins (Allemagne et Espagne, notamment) chez qui les recherches sur les cultures régionales conduites par des équipes pluridisciplinaires sont soutenues par des régions, des provinces ou des Länder et donnent lieu à des publications.

La formation devrait donc concerner tous les métiers liés au patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel. De plus, des actions d'information et de sensibilisation en direction des élus et des maîtres d'ouvrage privés sont indispensables pour multiplier les demandes et assurer ainsi de l'activité (donc, de l'emploi) aux professionnels.

La formation aux gestes techniques ne suffit pas

L'intervention sur un bâti ancien nécessite que les différents acteurs concernés par le processus de restauration sachent, en amont, lire et comprendre ce bâti. Cette capacité à lire le bâti ancien dans toutes ses dimensions manque aujourd'hui à la plupart des maîtres d'œuvre : la formation continue des architectes devrait prendre en compte cette exigence.

La relation formation / emploi

Les efforts de formation déployés par différents acteurs sur la région Midi-Pyrénées sont mis à mal par une diminution sensible du nombre de chantiers, liée notamment au désengagement de l'Etat. Le problème aujourd'hui réside autant dans le développement des compétences que dans l'utilisation des compétences disponibles sur des chantiers multiples et renouvelés. Même si le patrimoine ne peut guère, à lui seul, garantir des emplois permanents (il est à coupler avec l'activité classique bâtiment), la demande mérite d'être soutenue par un retour des crédits publics.

Le développement des actions de formation ne peut faire l'économie d'interrogations autour des publics destinataires de la formation, des contenus de formation, des niveaux de qualification visés, des territoires concernés et du volume de la demande des entreprises.

Attentes vis-à-vis de la Région

Les interventions des participants ont traduit, directement ou indirectement, quelques attentes relevant des compétences de la Région :

- La prise en compte de la diversité du patrimoine, et en particulier du patrimoine culturel, dans les actions de formation et de recherche soutenues.
- Le soutien au développement de la recherche culturelle, dans une approche pluridisciplinaire et l'aide

à la publication.

- L'intégration d'un volet « lecture du bâti » dans les actions de formation financées par la Région.
- Le développement d'actions de formation en direction de tous les métiers du patrimoine.
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation des élus et des maîtres d'ouvrage privés sur la conservation et la rénovation du patrimoine ancien ou actuel afin de stimuler la demande et d'offrir de l'emploi aux personnes formées.
- L'ouverture des formations mises en œuvre dans le cadre du PRF à des publics plus variés.
- Une aide à la collaboration entre laboratoires de recherche, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et restaurateurs à travers le soutien à la plateforme de compétences récemment créée.
- Un recensement, dans les pays européens, des pratiques mises en œuvre par les collectivités proches des Régions, chez qui la prise en charge du patrimoine paraît plus ancienne. Le transfert des pratiques faciliterait l'innovation.

L'atelier 2 : le patrimoine comme offre culturelle

Sous la présidence d'Hélène BRETON, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre et la coordination des politiques et actions régionales dans le secteur de la culture, du patrimoine, de l'audiovisuel et de l'identité régionale.

L'atelier 2, portant sur le lien entre le patrimoine et l'offre culturelle, a été abordé à travers trois témoignages concernant chacun des entrées bien distinctes pour aborder le lien entre le patrimoine et la culture : la connaissance, la création artistique, le patrimoine immatériel. Les participants ont ensuite été invités à prendre la parole afin de réagir sur les sujets traités et de faire part de leurs propres expériences.

LES TEMOIGNAGES

Première expérience-témoignage :

M. BORDES, Directeur des archives municipales de Toulouse : la nécessaire connaissance du patrimoine, de sa valorisation et de son appropriation, le projet Urban Hist

Urban Hist est un outil ambitieux et unique en France, visant à mettre en ligne la connaissance du patrimoine de la ville de Toulouse.

Son objectif est de répondre aux attentes des différents acteurs du territoire local, et plus largement régional voire national ou même international, qu'ils soient élus, chercheurs, professionnels ou encore simples citoyens curieux de l'histoire et de l'évolution du patrimoine urbain de Toulouse.

Le principe du Système d'Information Géographique a permis d'organiser cette histoire comme un mille-feuilles. Grâce à une information rigoureusement organisée, l'utilisateur peut naviguer dans les couches temporelles et cartographiques, et mieux saisir le sens de la ville contemporaine, ses formes et ses mutations. En interrogeant chaque élément cartographié, on plonge dans une histoire interactive de la ville via la carte et les différents éléments multimédias.

Ce long travail d'inventaire, de recensement, de comparaison, de synthèse, d'illustration, est le résultat d'une véritable démarche partenariale qui associe la ville, ses différents services (les archives municipales, le service urbanisme), des institutions culturelles, le SRI, le Service Régional d'Archéologie, les Monuments Historiques.

A ce jour, l'outil comprend 35 000 fiches descriptives, plus de 700 monographies, plus de 200 sites enrichis d'une documentation historique, 2 cadastres historiques (1680 et 1830) recalés et liés à des bases de données textuelles, une partie de la carte archéologique de la ville.

Cet outil, et ce site Internet, sont sans précédent au niveau national et représentent une véritable avancée dans la communication et la valorisation de l'information patrimoniale. Leur caractère avant-gardiste et innovant s'explique par le partenariat solide qui sous-tend le projet, les technologies des communication (Multimédia associé au SIG) et la richesse de l'information mise à la disposition du public.

Deuxième expérience-témoignage :

Mme. POUX, animatrice du patrimoine de la « Ville d'Art et d'Histoire » de Figeac : le patrimoine comme un support de création culturelle et artistique

Les animations programmées autour et au sein même du patrimoine font véritablement vivre le patrimoine à travers un discours et des propositions artistiques adaptés à différents publics ciblés (les enfants, ...).

On ne se limite plus simplement à une approche historique et architecturale du patrimoine, mais on assiste bien à une rencontre entre le patrimoine et son environnement notamment culturel et artistique, dépassant une simple « théâtralisation » de la visite.

Le patrimoine en tant qu'espace public est véritablement investi, approprié par l'artiste et devient ainsi un lieu de création dans différents domaines artistiques : la musique, le théâtre, la danse, le conte, l'écriture, les arts plastiques...

Les artistes peuvent venir dans le cadre de résidences d'artistes. Il se développe alors un véritable travail entre l'artiste (qu'il soit metteur en scène, conteur,...) et les guides conférenciers afin d'adapter, de compléter, de diversifier leur discours. La résidence est en plus vecteur de rencontres avec les publics (les maisons de retraite, les écoles,...) qui peuvent participer à des ateliers, des spectacles. La création peut aussi devenir un moyen de redonner vie à des lieux, des espaces délaissés, une route, une place, dont l'histoire est souvent méconnue et qui devient alors prétexte à la création artistique.

L'artiste apporte bien un plus à la visite en complétant le propos du guide par des anecdotes, des histoires, des moments de vie. Il peut amener l'habitant à modifier son regard sur un quartier. Et malgré la nature éphémère des œuvres, certains habitants racontent qu'elles laissent des traces et des souvenirs bien présents.

Si des critiques existent, selon lesquelles l'artiste porterait atteinte au patrimoine, les résultats de fréquentation montrent un engouement croissant pour la démarche.

Cette démarche s'inscrit dans un partenariat financier surtout entre la ville de Figeac et l'Etat (via l'intervention financière de la DRAC), le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations, et des acteurs privés. Si ces interventions ne sont pas rentables d'un point de vue économique, il apparaît clairement qu'elles le sont en terme d'image, de lien social, de notoriété.

Il y a aujourd'hui et pour l'avenir, une forte volonté de structurer les acteurs culturels de ce territoire autour d'un véritable projet commun axé sur les résidences d'artistes. De plus, la création d'un pôle culturel du patrimoine sur le thème de l'écriture est annoncée.

Troisième expérience-témoignage :

M. SURRE-GARCIA, Président de l'Institut Occitania-al-Andalus : le patrimoine immatériel lui aussi vecteur de valorisation, d'échanges et d'ouverture.

Malgré une prise en compte tardive par les institutions, le patrimoine immatériel est de plus en plus reconnu comme un potentiel culturel. Car sinon comment comprendre le patrimoine matériel dans toute sa complexité ?

Sa dimension pluridisciplinaire (patrimoine écrit, oral, littéraire, artistique,...), la lecture du monde contemporain qu'il propose et les passerelles qu'il a la faculté de créer vers d'autres cultures, sont autant d'arguments qui justifient sa connaissance, sa valorisation et son appropriation par l'ensemble de la population.

Dans un but de diffusion de ce patrimoine insoupçonné, le Conservatoire Occitan avait organisé en 1990 en partenariat avec le Conseil Régional Midi-Pyrénées une manifestation d'envergure internationale sous l'égide de l'Unesco sur la thématique de la traduction des langues moins répandues, «Flor Enversa». Dans ce cadre, l'Occitan a été un facteur d'ouverture vers d'autres cultures et notamment vers le Japon. Un ensemble d'animations se sont déroulées : des interventions en milieu scolaire et universitaire (interventions de professeurs d'occitan japonais), un défilé de mode occitano-japonais alliant tradition, modernité, innovation, avec quelques grands noms comme Lacroix et Issey Miyake.

L'Institut Occitania al-Andalus, par exemple, développe depuis sa création en 2006, des actions en faveur du patrimoine matériel et immatériel. A la suite de la création du «Jardin du Pèlerin/Ort romiu à Lauzerte en 1999, il valorisera ce patrimoine matériel par la création en novembre 2007 d'une composition musicale électro-acoustique sur le thème du voyage et des rituels.

D'autres actions seront menées articulant patrimoine matériel et patrimoine immatériel. La langue et la culture occitanes, éléments de base de la personnalité midi-pyrénéenne sont à même de renforcer le lien social intergénérationnel en région, la connaissance de l'environnement ainsi que l'ouverture aux autres cultures frontalières (catalan, castillan, basque), méditerranéennes et orientales (berbère, arabe, hébreu, persan...).

UNE SYNTHÈSE DU DEBAT

Lors des débats, plusieurs questionnements, craintes et attentes ont été abordés. Ils se rapportent principalement à 6 domaines :

Des secteurs « délaissés » du patrimoine

C'est le cas notamment de l'archéologie et de la préhistoire en particulier, du patrimoine mobilier, des musées, du patrimoine écrit ; des secteurs en attente d'une prise de position forte de la Région vers laquelle ils se tournent comme une collectivité légitime en matière de patrimoine. Mais est-ce la vocation de la Région de se substituer aux acteurs intervenant traditionnellement sur ces secteurs, comme l'Etat ?

Ces secteurs et notamment la préhistoire représentent une richesse importante en Midi-Pyrénées et craignent d'être sous-évalués.

Le pôle de recherche d'excellence sur la préhistoire est un acteur privilégié pour valoriser une action culturelle autour de ces éléments. Le partenariat traditionnel entre l'archéologie et le Conseil Régional tend à être approfondi par un renforcement du soutien au pôle, par des aides scientifiques, une valorisation de leur travail, une mise en réseau des acteurs. Cette préoccupation est inscrite dans le Contrat de Projet Etat Région. L'archéologie occupe d'ailleurs déjà une place importante dans le cadre des projets de développement culturel du territoire via les politiques de Pays.

L'archéologie de l'époque paléolithique fait également l'objet d'initiatives, de projets via la procédure des Pôles d'Excellence Rurale (par exemple dans le Lot). La Région mène elle aussi des actions en faveur de ce secteur, avec notamment la réalisation d'un guide archéologie en Midi-Pyrénées prévue fin 2008.

Le constat de désaffection pour les musées à l'exception des grands musées en Midi-Pyrénées soulève de nombreuses interrogations quant à leur restauration, à leur légitimité. Aujourd'hui, dans le budget de la Région Midi-Pyrénées, la restauration des musées est le plus gros poste en terme de patrimoine. De même, une ligne sur la restauration des musées est intégrée au CPER. La Région est très sollicitée pour aider les musées, les centres d'interprétation, notamment pour mener des études.

La Région est véritablement consciente de la nécessité de mener une réflexion pour faire des musées ou centres d'interprétation des lieux fréquentés, vivants, mis à la disposition du public.

Le caractère transversal du patrimoine et la question de sa place dans les politiques culturelles

Il est clairement apparu à travers les interventions des témoins et participants à l'atelier que le patrimoine est un vecteur puissant de lien social ; puisque vecteur d'identité, de connaissance, d'intégration, d'éducation, de partage, d'échanges, révélateur de différences entre les cultures et facteur d'ouverture vers l'autre.

C'est pourquoi il est question d'adopter une politique transversale du patrimoine, et non plus sectorielle, en insistant sur un fil conducteur : le développement. Cette nouveauté va signifier d'adopter un nouveau regard sur le patrimoine, un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement aussi.

Un facteur de dynamisation du tissu rural

De ces échanges est ressorti également que le patrimoine apparaît bien comme un facteur de dynamisation du tissu rural, tant du tissu culturel, que du tissu économique et social, en permettant la découverte de lieux jusque là méconnus, isolés et peu fréquentés.

Les guides touristiques, dont le guide archéologie, en proposant des itinéraires, des fiches sur les sites sont des moyens pour diffuser les flux sur le territoire et inviter à visiter le patrimoine rural non connu, matériel ou immatériel.

Il ne faut pas perdre de vue que le patrimoine est un héritage, il nous a été transmis par les générations précédentes qui ont choisi et désigné, pour nous ce qu'était le patrimoine.

Aujourd'hui, il semble nécessaire d'avoir **un regard nouveau sur le patrimoine** : « il existe des patrimoine sensibles et invisibles » (par exemple des quartiers) ; de le faire évoluer vers ce que le public souhaite en l'associant à l'art, à la culture notamment (art contemporain et patrimoine, spectacle vivant...).

Le patrimoine est intéressant dans la mesure où le discours ne se limite pas qu'à une simple description physique, architecturale, technique. Il doit inciter la réflexion, soulever chez le visiteur des interrogations.

Or la vision « sacrée » du patrimoine, qu'il faut protéger et restaurer est encore bien présente. Toutefois, il ne faut pas tomber dans le « trop de théâtralisation », il faut aussi être fidèle à ce que le public attend : des explications, des échanges notamment avec le guide. La question est de savoir comment rendre ce patrimoine, ces informations accessibles au plus grand nombre.

Lorsque l'on parle de développement culturel, l'enjeu est bien de rendre le patrimoine accessible à tous, et l'important est donc bien de structurer le discours, de l'adapter aux publics ciblés. Dans ce cadre, **il n'existe pas un mode d'approche du patrimoine, mais des modes de discours.**

La vision du patrimoine doit donc être construite autour d'un **ciblage des publics**. C'est pourquoi la formation des guides conférenciers et la médiation culturelle sont importantes.

La relation patrimoine / école

La relation du patrimoine à et avec l'école **pour une plus grande appropriation** de ce dernier par les enfants a également été abordée. Dans le cadre de l'expérimentation, comment la région peut-elle contribuer à faire vivre le patrimoine dans le secteur éducatif ?

La nécessaire mise en réseau des acteurs du patrimoine

Il a été fortement souligné le constat d'acteurs isolés, éparpillés, distants les uns des autres, qui ne se connaissent pas et ne sont pas conscients des compétences de chacun et donc des ressources disponibles sur leur territoire.

Cette nécessité de fédération est apparue en particulier dans le lien à créer entre les territoires ruraux et la ressource scientifiques disponibles principalement en ville dans les universités et centres de recherches.

Réseau également à développer entre les maillons de la chaîne patrimoniale, par exemple entre ceux qui s'occupe de connaissance et de recherche, et ceux qui s'occupent de valorisation et de développement. Ont été évoqués des problèmes pour élaborer des inventaires exhaustifs du patrimoine, par exemple en ce qui concerne le patrimoine écrit, appelle une réponse collective pour mutualiser les moyens et la connaissance (numérisation,...).

Réseau enfin au sein d'un même territoire entre les différents secteurs de développement : la culture, le tourisme, la formation, l'économie,...

La position de la région est attendue comme une réponse à des besoins d'**identification**, de **connaissance** et de **reconnaissance** entre les différents acteurs du territoire.

On attend de la Région qu'elle se positionne comme **le fédérateur des acteurs du patrimoine à l'échelle régionale**, qu'elle exerce un travail fort de coordination entre la connaissance du patrimoine, de ces acteurs, de leurs compétences afin d'arriver à la création d'une base de données accessible à tous.

Le projet de numérisation du patrimoine

Le projet de numérisation du patrimoine, initié par le Service Régional de l'Inventaire et amplifié depuis son transfert à la Région, peut constituer un outil attendu, voire prioritaire, pour de multiples usages en réponse aux enjeux de transversalité, de proximité avec les territoires, d'innovation et de développement.

L'action de certaines associations en faveur du patrimoine doit être soulignée. Elles oeuvrent, grâce à un partenariat avec le SRI et donc la Région, pour un recensement du patrimoine matériel et immatériel, pour sa connaissance, sa valorisation. La question des moyens techniques, humains et financiers de ces petites associations restent posée et ce malgré le soutien de la Région.

Le lien entre patrimoine et développement durable

La question du lien entre le patrimoine et le développement durable a aussi été abordée. En effet, aux Assises du Développement Durable a été énoncée une volonté forte de faire de la culture un élément du développement durable. Aujourd'hui, la culture est intégrée à l'Agenda 21 du Conseil Régional Midi-Pyrénées (les résidences d'artistes, les festivals,...) mais le patrimoine en tant que tel non. De quelle façon la Région peut-elle intégrer la problématique du développement durable dans sa politique patrimoniale afin de répondre aux exigences nouvelles ?

L'atelier 3 : le patrimoine comme levier de développement économique

Sous la présidence de Jean-Louis GUILHAUMON, Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre et la coordination des politiques et actions régionales dans le secteur du tourisme, des stations classées et des équipements de loisirs.

Après une introduction de M. GUILHAUMON sur la région Midi-Pyrénées et ses atouts en terme de patrimoine et d'offre culturelle, ainsi que sur l'économie touristique basée justement sur la qualité de ce patrimoine avec des grands sites naturels et culturels, le patrimoine a été abordé de façon transversale, à travers les expériences et débats, comme levier d'un développement économique.

LES TEMOIGNAGES

Première expérience-témoignage :

M. GUILLEMOT, Chargé de mission à la Direction des Politiques Territoriales, du Tourisme et du Cadre de vie de la région Midi-Pyrénées : la politique régionale en faveur des hébergements touristiques de caractère, « Art de vivre dans nos demeures de Pays »

La région possède un patrimoine bâti exceptionnel à rénover et mettre en valeur. C'est pourquoi, le Conseil Régional a mis en place un programme de sauvegarde de ce bâti de caractère afin de renforcer le parc d'hébergements touristiques, soutenir la diversification des activités en zone rurale, améliorer la fréquentation en hors saison.

En effet, les attentes des clientèles sont axées autour de la quête d'authenticité, de prestations personnalisées, d'un accueil chaleureux et convivial, avec un intérêt croissant pour la culture et l'environnement.

Ainsi, les hébergements de caractère répondent à ces attentes autour de 4 principes : bâtiments dans un environnement de qualité, constructions traditionnelles, aménagement intérieur / extérieur avec des techniques traditionnelles, utilisation de matières typiques de la région et un accueil convivial.

Un cahier des charges a été élaboré et mis en œuvre par Gîtes de France et Clévacances, les deux principaux labels de locations, dans le cadre d'un partenariat avec les CAUE de chaque département. La procédure suivie comprend la sensibilisation des propriétaires aux enjeux de tels projets, la réalisation d'un diagnostic préalable sur le bâtiment suivi de préconisations en matière de d'aménagement et de valorisation des éléments de caractère.

La Région a mis en place un dispositif d'accompagnement financier, technique, promotionnel et commercial.

La moyenne de location de ces demeures de caractère est de 22 semaines par an contre 13 pour l'ensemble des gîtes et meublés.

Une déclinaison du concept a même été lancée pour les gîtes d'étapes et groupes ainsi que pour l'hôtellerie rurale.

Deuxième expérience-témoignage :

M. PUECH, Président de l'association CLE et Ondine JOUVE - CAUE du Tarn : la création d'un partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn pour la valorisation et la promotion des savoir-faire traditionnels des artisans du bâtiment

L'association CLE (Copeaux Liants Esquilles) a été créée en 2003 par un groupe d'artisans pour faire valoir et sauvegarder les savoir-faire respectueux du patrimoine bâti.

La Chambre de Métiers apporte son concours à travers un support de communication et la mise en œuvre de programmes de formation. Le CAUE soutient la démarche en apportant un appui technique, notamment dans la communication en direction des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre à travers la définition d'un langage commun.

Trois mots clés : **respect** du patrimoine, **partage** des valeurs autour de ce patrimoine, **valorisation** des capacités et savoir-faire des membres du réseau. Ces éléments ont été précisés dans une charte signée par les artisans adhérents. Pour l'association CLE, le travail en réseau est essentiel. Il permet de répondre plus efficacement aux appels d'offre, d'être plus réactif et de s'adapter à la demande, grâce à la mutualisation des compétences. Les savoir-faire sont ainsi mieux reconnus par les maîtres d'ouvrage, ce qui a permis de développer l'activité des entreprises du réseau et d'accroître l'impact des interventions sur l'économie locale.

Un certain nombre d'outils sont à mettre en place pour garantir la continuité des actions du réseau : favoriser la formation des jeunes, préserver les savoir-faire très spécifiques, assurer un équilibre géographique des entreprises. Le besoin de créer un centre de ressources pour centraliser l'information et la diffuser se fait également sentir.

Troisième expérience-témoignage :

M. DUBOSC, Chargé de développement des Producteurs Plaimont : la valorisation d'un patrimoine viticole et de son effet sur l'image d'un territoire, sur la formation, sur les savoir-faire et sur l'attractivité touristique

Le groupement de Producteurs Plaimont (caves coopératives viticoles de Plaisance, Aignan et Saint-Mont) a su se développer, depuis bientôt 30 ans, tant au niveau commercial (35 millions de bouteilles vendues par an) qu'au niveau de sa notoriété, grâce à une démarche collective et originale de conservation, de réhabilitation (des cépages de l'appellation Saint-Mont), de valorisation et de transmission du savoir-faire de ses vignerons.

Cette réussite passe par une forte implication (qui va jusqu'au bénévolat) de son millier de vignerons et de ses salariés qui n'hésitent pas (avec leur bérêt) à véhiculer cette image de tradition et de modernité dans le monde entier.

Les Producteurs Plaimont sont devenus de véritables acteurs de l'aménagement du territoire à travers la reconquête de la totalité de la zone d'appellation (suite à la déprise agricole), l'association de ses produits à son environnement architectural, événementiel, économique, par l'aide à l'installation de jeunes viticulteurs sur les propriétés valorisées sur les plans architecturaux et paysagers, la diversification des activités avec le développement de l'accueil touristique chez les vignerons et sur des sites patrimoniaux emblématiques.

Cette politique s'accompagne d'une formation rigoureuse aux techniques d'élevage de la vigne, une image marketing imprégnée de ces savoir-faire et de la modernité des techniques de fabrication du vin, une communication à l'étranger englobant la totalité du territoire et l'accompagnement et le mécénat du festival Jazz In Marciac permettant d'en utiliser l'image bien au-delà des frontières.

Ainsi, les Producteurs Plaimont ont su tirer partie de leur patrimoine, tant génétique à travers les cépages locaux, qu'humain à partir du savoir-faire des vignerons et bâti avec la valorisation des domaines.

Ce patrimoine constitue également un facteur d'attractivité touristique pour le territoire.

Les « vignerons ambassadeurs » sont rassemblés pour développer la promotion des produits des Producteurs Plaimont lors de journées d'animation (2000 journées par an) et de les faire connaître à l'étranger et notamment en Angleterre.

« L'accueil vigneron » est un réseau composé de 25 points d'accueil sur le territoire (objectif : 50 dans un futur proche) pour faire découvrir les traditions et les savoirs autour de partages d'expériences en matière de production et de dégustations. L'événementiel se fait principalement avec l'aide de producteurs bénévoles lors de manifestations (dont le temps fort reste Jazz in Marciac).

UNE SYNTHÈSE DU DEBAT

Les trois témoignages présentent l'intérêt de porter sur des territoires différents (une politique régionale, une initiative départementale et un terroir aux dimensions interrégionales) et sur trois types de patrimoine : le patrimoine bâti, les savoir-faire artisanaux, le patrimoine viti-vinicole. Ils illustrent bien le thème de l'atelier à travers leurs résultats économiques dans les domaines du tourisme, de l'artisanat et de la viticulture, résultats qui reposent sur des facteurs communs :

- une méthode qui fait la part belle à l'innovation et à l'expérimentation ;
- l'activation de réseaux de partenaires ;
- une activité positionnée sur des marchés dynamiques ;
- la valorisation des compétences et la formation ;
- un territoire.

A partir de ces constats, les réflexions et propositions des participants à l'atelier peuvent se résumer en huit points clés.

Le territoire

La définition des politiques territoriales en matière de patrimoine doit s'accompagner d'un dispositif d'évaluation, notamment de leur impact sur le développement économique. Ceci concerne à la fois les politiques culturelles des Pays soutenues par la Région, les « Pôles d'Economie du Territoire » et les « Villes et Pays d'Art et d'Histoire », qui sont des terrains d'expérimentation et d'innovation.

L'évaluation de ces politiques territoriales, menées à différentes échelles, sera riche d'enseignements pour orienter la politique régionale en matière de patrimoine.

La transversalité

Cette transversalité apparaît de manière très naturelle entre des domaines tels que le tourisme, l'artisanat, la culture, l'agriculture... Elle est à promouvoir aussi dans le domaine de l'environnement de manière à favoriser la cohérence entre des interventions sur du patrimoine bâti et les initiatives portant sur son environnement, qui peuvent se neutraliser si elles ne sont pas maîtrisées. Le principe des schémas de cohérence dans l'aménagement et l'urbanisme, offrant une approche globale est à soutenir.

Il en va de même sur la manière d'associer la valorisation du patrimoine et les exigences du développement durable, d'où un nécessaire rapprochement entre les politiques régionales du patrimoine et celles de l'environnement.

Le partenariat public-privé / le mécénat

Dans une période de raréfaction de l'argent public, l'association de partenaires publics et privés, par le biais du mécénat, du co-développement, appliqué à la valorisation du patrimoine, sont des orientations à favoriser.

La Région pourrait jouer un rôle de facilitateur pour mettre en relation les porteurs de projets publics et les entreprises privées, mais aussi identifier des expériences et innovations en la matière, conduites dans d'autres régions. Il s'agirait également de tirer partie des dispositifs existants (pour le mécénat en particulier) et s'appuyer sur les initiatives conduites avec les milieux consulaires, la DRAC, la Fondation de France.

La convention entre la Région et la Fondation du Patrimoine est citée comme un exemple de partenariat ayant démontré d'une part le fort potentiel en projets de valorisation de patrimoine bâti du territoire régional, et d'autre part la nécessité d'un accompagnement de ces projets, sur les plans techniques et financiers.

L'observatoire et le centre de ressources régional du patrimoine

Un besoin est exprimé pour la création d'un service public régional du patrimoine appelé à jouer un rôle central dans la mise en œuvre des propositions issues de l'atelier. Ce service serait chargé des missions suivantes :

- l'appui technique aux maîtres d'ouvrage dans la rédaction des cahiers des charges destinés aux entreprises intervenant sur le patrimoine bâti, artistique et archéologique (en réponse notamment aux carences notées dans ce domaine par les entreprises spécialisées) ;
- l'appui méthodologique auprès des opérateurs (maîtres d'ouvrages, territoires) dans le montage d'opérations, et notamment auprès des maires ;
- la veille sur les marchés, l'analyse des besoins afin d'éclairer les acteurs des filières du patrimoine sur les phénomènes conjoncturels et les tendances lourdes ;
- l'observation en matière de formation et d'emploi dans les métiers du patrimoine ;
- l'interface entre les maîtres d'ouvrage publics et les partenaires privés ;
- la détection des innovations ;
- l'évaluation des politiques.

La mise en réseau des acteurs

La mutualisation des savoir-faire, les échanges d'expériences, sont à favoriser dans le cadre des réseaux de sites, de territoires qui méritent d'être activés et animés. On pense en particulier aux réseaux tels que les Villes et Pays d'Art et d'Histoire, aux Grands Sites, mais aussi à des réseaux à créer tel que celui des **villes et sites industriels de la Région**, qui présentent un patrimoine spécifique à valoriser.

Dans le domaine de la médiation du patrimoine, le travail en réseau permettrait de favoriser l'activité des guides qualifiés qui opèrent sur des sites labellisés comme les Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Ces sites pourraient jouer le rôle de têtes de réseau pour partager leurs compétences avec des sites touristiques voisins, et étendre ainsi les potentialités d'interventions des guides professionnels.

La notion de charte de qualité

Face à l'insuffisance dans la reconnaissance des entreprises qualifiées pour intervenir sur des éléments du patrimoine et dans la valorisation des savoir-faire qui en découle, l'élaboration et la gestion de chartes de qualité paraissent être des réponses intéressantes. Les objectifs recherchés seraient :

- d'identifier les entreprises et leurs domaines de compétence ;
- d'apporter une reconnaissance régionale de leurs savoir-faire et revaloriser l'image des métiers concernés ;
- de guider les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre ;
- de favoriser l'emploi qualifié ;
- d'offrir des débouchés pour les jeunes issus des filières de formation ;
- de développer l'activité des entreprises.

Le soutien à la professionnalisation des acteurs du patrimoine

Dans le sillage des deux points précédents, une forte attente est exprimée dans le sens d'un soutien de la Région à la professionnalisation des filières dans leur diversité : patrimoine bâti, médiation, restauration

La mise en cohérence

En conclusion, un besoin de mise en résonance des territoires, des filières professionnelles, des initiatives et des procédures est exprimé, avec un souci de transversalité et de lisibilité.

Des fonctions d'interface, de lien entre les acteurs, d'animation des réseaux, de lieu d'échange sont attendues, et l'espace régional pourrait en être l'échelle pertinente.

L'atelier 4 : le patrimoine comme exigence en matière d'aménagement

Sous la présidence de Monsieur Raymond VALL, conseiller régional Midi-Pyrénées, Président de la Commission Culture et Patrimoine.

L'introduction de l'atelier présenté par M. VALL a souligné d'entrée les difficultés de lier exigence de qualité et aménagement du territoire : « Cet atelier est celui de la contradiction ».

LES TEMOIGNAGES

Première expérience-témoignage :

M. LAPORTE, Directeur du CAUE du Lot : le patrimoine et le développement à travers le rôle et la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage publique

Le patrimoine ordinaire qu'il soit urbain ou rural, dans son abondance et sa diversité fonde la singularité et l'attractivité du territoire pour les populations résidentes comme pour les visiteurs. Les collectivités par le biais des financements qu'elles accordent au titre de l'habitat ou du tourisme, ou des actions qu'elles mènent dans les domaines des équipements publics y consacrent des crédits beaucoup plus important que ceux qu'elles réservent au patrimoine monumental ou protégé. Pour éviter la brutalité de rénovations utilitaires qui participent à l'érosion du patrimoine, elles peuvent oeuvrer pour favoriser une intervention plus respectueuse de l'intérêt du patrimoine, une réhabilitation qui adapte sans trahir et laisse place à la créativité en respectant des objectifs simples :

- Transmettre le témoignage des savoir-vivre et des usages ainsi que des savoir-faire : techniques et matériaux... ;
- Apporter de vraies solutions aux problèmes techniques du bâtiment ;
- Adapter la construction aux besoins actuels en conservant lisibles les éléments d'origine.

Pour mettre en oeuvre ces orientations les collectivités peuvent :

- Développer des actions visant à mieux connaître le patrimoine dans sa diversité (diagnostics territoriaux et études archéologiques du bâti) et dans sa particularité lorsqu'elles se retrouvent en situation de maître d'ouvrage (mission diagnostic, loi MOP) ;
- Utiliser des moyens réglementaires (PLU) ou contractuels (chartes architecturales et paysagères) pour inciter leurs partenaires publics ou privés à une meilleure prise en compte du patrimoine ;
- Prescrire en tant que maître d'ouvrage des objectifs patrimoniaux dans les programmes de travaux ;
- Conditionner, en tant que financeur, à la prise en compte de tels objectifs, les aides apportées pour les équipements, l'habitat (OPAH, opérations façades), le tourisme... ;
- Rapprocher, pour une meilleure cohérence de leur action, leurs services chargés de l'urbanisme et du patrimoine et des constructions pour celles qui en disposent.

La réussite de ces objectifs patrimoniaux nécessite de former l'ensemble des intervenants à un regard sur le patrimoine... et il est enfin indispensable d'assurer la conservation et la modernisation des savoir-faire...pour pouvoir écrire aussi le patrimoine de demain.

Deuxième expérience-témoignage :

M. PUIG, Président de la Maison de l'Architecture

J-M. PUIG aborde la question du lien entre patrimoine et architecture contemporaine dans les aménagements publics. Il a rappelé que l'architecture contemporaine est le patrimoine de demain et évoque la rigidité de certains documents d'urbanisme, peu générateurs de qualité. Il a souligné le besoin d'inscrire les projets d'aménagement dans une démarche conceptuelle qui prendra en compte les usages du lieu et l'interaction des différents édifices entre eux.

Troisième expérience-témoignage :

M. ARPIN, Directeur de l'Environnement et du Développement Rural au SICOVAL

M. ARPIN présente l'aménagement du territoire du SICOVAL dans le cadre d'une démarche de développement durable intégrant notamment les notions de patrimoine naturel et bâti.

UNE SYNTHÈSE DU DÉBAT

Les trois témoignages apportent un éclairage concret sur la question du dialogue entre patrimoine et aménagement à des échelles d'intervention différentes : à l'échelle du bâtiment avec le rôle important du maître d'ouvrage, à l'échelle de l'espace public où le patrimoine peut être complice de l'innovation et à l'échelle d'un territoire où l'accent est mis sur la sensibilisation des habitants.

Au-delà d'une démarche classique de préservation et de protection, l'enjeu est d'inscrire le patrimoine dans les projets d'aujourd'hui, dans une perspective durable, articulant héritage et transmission à travers trois ouvertures complémentaires :

- le patrimoine comme révélateur d'identités et inspirateur de projets,
- le patrimoine comme levier de qualité et d'exigence en matière d'aménagement,
- le patrimoine et son inscription dans des démarches culturelles et des usages contemporains.

A partir de ces éclairages, les réactions, réflexions et propositions des participants à l'atelier peuvent se résumer en cinq points.

Vers une démarche territoriale intégrée et territoriale

Il est essentiel dans le cadre de cette nouvelle politique d'appréhender le patrimoine en synergie avec son environnement et de ne pas se limiter au seul patrimoine bâti. Le patrimoine doit être abordé dans toute sa diversité (y compris végétal ou immatériel) et sa réalité technique, historique et d'usage. Il doit être relié à son contexte à la fois culturel, social et environnemental. Le lien entre patrimoine et paysage a été souligné.

Une grande vigilance est recommandée à l'égard des patrimoines non protégés (ou peu visibles), beaucoup plus vulnérables face à des aménagements peu scrupuleux : parcs et jardins, archéologie du bâti ou patrimoine rural « ordinaire ». On se rend compte par ailleurs que pour appréhender les interventions publiques sur le patrimoine, il ne faut pas se limiter aux interventions « fléchées » patrimoine mais rendre en compte aussi des interventions relatives à l'habitat (OPAH), aux espaces publics, aux aménagements touristiques et aux politiques territoriales qui ont de très fortes incidences sur le patrimoine.

Enfin il faut soutenir la création contemporaine, patrimoine de demain, et veiller à sa bonne intégration dans le tissu ancien existant. Respecter la diversité dans l'expression architecturale c'est aussi s'ouvrir à la modernité.

Il ressort donc une nécessaire transversalité de l'approche patrimoniale (croisement avec les autres politiques d'aménagement : habitat, tourisme, aménagement du territoire,...).

Des interventions maîtrisées sur le patrimoine

Le patrimoine se trouve être de plus en plus confronté à des interventions qui peuvent très vite devenir irréversibles si elles ne sont pas davantage maîtrisées. Plusieurs exemples sont cités : rénovations outrancières répondant aux besoins toujours plus exigeants de la vie actuelle, question de l'intégration des dispositifs liés aux énergies renouvelables (solaire notamment) ou encore les nécessaires aménagements à réaliser prochainement sur les bâtiments publics pour améliorer l'accessibilité etc.

Ainsi, il semble indispensable tout d'abord de mieux connaître le patrimoine pour mieux orienter les interventions par des actions de formation des élus et des techniciens et par des actions de sensibilisation notamment des jeunes publics ; et ensuite de mettre en place des aides incitatives et qualitatives pour les interventions sur le patrimoine avec des conseils et un accompagnement des maîtres d'ouvrage (élus et particuliers).

Des diagnostics et des documents d'urbanisme de qualité

Il serait faux de penser que la qualité d'un aménagement dépend essentiellement du budget engagé. De nombreux autres critères entrent en jeu, notamment la qualité de la réflexion et des diagnostics posés en amont d'une intervention.

Une réflexion est donc à mener non seulement sur l'existant (quel patrimoine à conserver, quelle part réserver à la création, comment relier l'ensemble aux espaces de vie...) mais aussi sur le devenir des espaces à gérer (quel paysage ou quel espace urbain pour demain ?). Ces réflexions pourraient être menées dans le cadre de Comités départementaux associant les acteurs concernés.

Bien que la réglementation par les documents d'urbanisme soit jugée absolument nécessaire par tous, de nombreuses problématiques ont été soulevées :

- Danger d'avoir des règlements d'urbanisme trop contraignants qui peuvent induire une banalisation à outrance de l'architecture au détriment de la créativité et conduire certains dossiers de qualité à errer d'un service à l'autre (mairie, DDE, SDAP, CAUE...) ;
- Baisse de la qualité des documents d'urbanisme, liée à la réduction des moyens (humains et financiers) qui leur sont alloués qui peut avoir par la suite des conséquences très néfastes pour le projet urbain de la commune.

Il semble donc important de garder une place à la créativité et à l'innovation, à condition qu'elles soient de qualité, dans la rédaction des documents d'urbanisme.

Une gestion mieux structurée et encadrée du droit à construire

Dans la gestion quotidienne, élus et techniciens se retrouvent de plus en plus en position de faire des choix d'aménagement sans avoir reçu aucune formation dans les domaines de l'architecture, du patrimoine ou de l'urbanisme.

Il en ressort le besoin de renforcer les conseils aux élus et aux prescripteurs et de mettre en place des formations légères.

D'une manière générale, les participants constatent, en amont comme en aval, assez peu de liens établis entre services de l'urbanisme et du patrimoine. Des expériences très concrètes sont menées dans ce sens par les équipes inventaires mises en place dans le cadre du protocole de décentralisation sur le patrimoine.

Il apparaît comme une possibilité notamment d'utiliser le permis de démolir (dans le cadre des nouvelles dispositions du permis de construire) comme outil de conservation du bâti remarquable (PLU).

Une meilleure lisibilité des opérateurs, pluridisciplinarité et mise en réseau

Certains participants ont évoqué l'absence de communication entre divers intervenants de la chaîne d'aménagement (patrimoniaux, géographes, urbanistes...). Cette absence d'échange et de synergie pourrait expliquer la confusion certaine ressentie par le public à l'égard des différents interlocuteurs et services.

Il est donc important de rendre plus lisible les différents opérateurs de cette chaîne et de communiquer sur le rôle de chacun en identifiant plus clairement les structures conseils.

L'intérêt de croiser diverses disciplines a été mis en évidence par de nombreux participants. Cette pluridisciplinarité s'inscrit dans la logique d'une démarche intégrée du patrimoine et de développement durable des territoires. Ce qui passe avant tout par des actions pour faciliter les échanges entre les professionnels de l'aménagement : spécialistes, conseils, maîtres d'œuvre...

TROISIEME PARTIE



**PERSPECTIVES
POUR UNE POLITIQUE REGIONALE
ET DEBAT EN ASSEMBLEE PLENIERE**

LA REGION ET L'EXERCICE DE LA COMPETENCE PATRIMONIALE : UNE IMPORTANTE MARGE DE MANŒUVRE

Intervention de Jean-François AUBY, cabinet AUBYCONSEIL, spécialiste dans l'élaboration des politiques publiques.

L'intervention de Jean-François Auby tenait à replacer la problématique patrimoniale dans sa dimension institutionnelle.

Avant tout, il convient de rappeler que la prise en charge de compétences par les Régions s'inscrit dans ce qu'il était convenu d'appeler « l'acte 2 de la décentralisation », initié par la réforme constitutionnelle du 7 mars 2003 et ses lois d'application, celle relative à la mise en œuvre de l'expérimentation, celle relative à l'autonomie financière des collectivités, et surtout la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004. Cette phase 2 de la décentralisation s'est inscrite dans la continuité des lois de transfert de compétences du 7 janvier et du 22 juillet 1983, mais y a apporté des dimensions complémentaires :

- La pratique de l'expérimentation,
- Le principe d'optionnalité, complémentaire à l'expérimentation, qui permet aux collectivités territoriales de choisir d'exercer des compétences qui leur sont proposées ou de ne pas les exercer.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'examiner comment s'organise cette prise en charge de la compétence traditionnelle patrimoniale, comment s'inscrit la démarche engagée par la Région Midi-Pyrénées et vers quel contenu elle tend.

Les caractéristiques du transfert de compétences en matière patrimoniale

La loi du 13 août 2004 a prévu que les régions puissent exercer des compétences en matière de patrimoine alors que, jusqu'à présent, les compétences qu'elles exerçaient étaient purement facultatives et n'étaient fondées sur aucune disposition de caractère législatif ou réglementaire.

- Les dispositions prévues par la loi

Les régions se voient transférer de façon obligatoire la responsabilité du Service Régional de l'Inventaire.

Elles peuvent, de façon optionnelle, se voir transférer la gestion des crédits d'Etat réservés au patrimoine protégé.

Elles peuvent, au même titre que d'autres collectivités territoriales, se voir transférer la propriété d'une partie du patrimoine monumental appartenant à l'Etat, ce qu'on pourrait appeler la liste de second ordre des monuments historiques appartenant à l'Etat.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas, à proprement parler d'un transfert de compétences aux régions, il convient de rappeler que la loi a prévu le transfert aux départements des crédits d'intervention au bénéfice du patrimoine rural non protégé.

- L'organisation générale des transferts de compétences

Ce transfert de compétences n'est que partiel. En effet, l'Etat transfère ce qui relève de la connaissance du patrimoine, c'est à dire les Services Régionaux de l'Inventaire, mais ne transfère pas ce qui relève de la protection du patrimoine qui demeure intégralement sous sa responsabilité. L'Etat transfère optionnellement une part de ses crédits de conservation. En ce qui concerne la valorisation du patrimoine, l'Etat n'y intervenait pas et il n'y a donc aucun transfert à ce titre.

Ce transfert induit également l'expérimentation et l'optionnalité. En effet, une large partie des compétences pouvant être exercées par la région, peuvent l'être ou pas.

Mais ce transfert est surtout un transfert qui s'organise pour définir une politique régionale dans un domaine où très peu de choses sont normées. Si l'on met à part le rôle du SRI, encore qu'en ce domaine les obligations ne soient pas extrêmement considérables, il n'y a pas de contrainte pesant sur l'intervention régionale.

On est donc dans un secteur où les régions se trouvent investies de la responsabilité d'engager des politiques publiques, avec une très grande liberté de manœuvre. Si l'on fait la comparaison avec une compétence importante des collectivités territoriales, par exemple la gestion du revenu minimum d'insertion par les départements, la différence est patente. Les régions ont une grande liberté de définition de leurs conditions d'intervention pour ce qui relève du patrimoine, alors que les départements sont confrontés à un très grand réseau de contraintes pour la mise en œuvre de leur politique en faveur du RMI.

C'est la raison pour laquelle, moins que d'un transfert de compétences, il s'agit de la prise en compte, en complément de ce que fait l'Etat, d'une politique. Il faut par ailleurs rappeler que cette politique n'est en aucune façon une exclusivité des interventions publiques. Chacun peut intervenir sur le patrimoine. D'autant que la notion de patrimoine, comme nous l'avons abondamment noté dans ces débats, est une notion extrêmement indéfinie, et que chacun mettra derrière le terme « patrimoine » une définition qui ne sera pas nécessairement celle qu'y mettent les autres.

La démarche

La démarche choisie par la Région Midi-Pyrénées est une démarche que l'on peut qualifier, s'agissant de l'appréhension d'une politique publique, comme étant assez exemplaire par la méthode.

Après la loi du 13 août 2004, la Région Midi-Pyrénées a dans un premier temps défini un certain nombre d'options en ce qui concerne notamment le transfert de propriété de certains monuments historiques appartenant à l'Etat qu'elle n'a pas souhaité prendre en compte au regard des coûts que cela représentait.

Dans un second temps, elle a organisé le transfert du Service Régional de l'Inventaire.

Parallèlement, la Région Midi-Pyrénées a engagé une étude en vue de déterminer ce que pourraient être les bases, les fondements et le contenu d'une politique régionale en faveur du patrimoine. C'est sur la base de cette étude qu'elle a pris une orientation forte qui est de lier la politique patrimoniale à sa responsabilité en faveur du développement économique et de l'emploi.

Elle a ensuite souhaité organiser une concertation pour que soit consulté l'ensemble des acteurs régionaux du patrimoine sur le contenu que pourrait prendre cette politique. La journée des Ateliers du Patrimoine du 7 mars 2007 s'inscrit dans ce processus de concertation. C'est à l'occasion des Journées du Patrimoine du 13 septembre 2007 que la Région Midi-Pyrénées arrêtera sa politique en faveur du patrimoine.

Il restera bien entendu à mettre en musique, sous forme de techniques d'intervention, d'objectifs, de critères, de taux, cette politique patrimoniale, qui se déclinera nécessairement sous forme de crédits. Il conviendra également de définir des indicateurs qui permettront d'apprécier et d'évaluer la politique du patrimoine, et enfin de convenir, comme cela se fait pour toute politique publique, d'une clause de rendez-vous qui fondera la révision éventuelle de cette politique.

Cette démarche est une démarche cohérente qui correspond à ce que l'on peut faire aujourd'hui, ou plus exactement à ce que l'on doit faire en matière de gestion de politique publique.

Le contenu de la politique patrimoniale

- Un calendrier précis pour définir le contenu de la politique régionale en faveur du patrimoine en Midi-Pyrénées

Les Ateliers du Patrimoine du 7 mars n'étaient bien évidemment pas le moment d'annoncer très exactement le contenu de la politique régionale en faveur du patrimoine.

La Région Midi-Pyrénées a défini un calendrier où s'inscrivent les Ateliers du Patrimoine mais où il est précisé que la définition et le contenu exact de la politique patrimoniale seront annoncés, comme indiqué par le Président Malvy, au moment des Journées du Patrimoine du 13 septembre prochain.

Il est toutefois clairement apparu que la Région Midi-Pyrénées avait fait le choix de lier sa politique patrimoniale au développement, c'est à dire de lier sa politique en faveur du patrimoine à l'exercice des responsabilités particulières qu'elle a en matière de développement économique, de développement touristique et d'emploi.

Sans anticiper sur ce que sera le contenu de cette politique, il faut bien voir que ce choix induit des conséquences fortes.

- Le lien « patrimoine et développement » : des conséquences fortes

La première conséquence est que, si la Région Midi-Pyrénées s'affiche dans le développement, c'est que sa politique ne pourra pas être un accompagnement de la politique de l'Etat qui, justement, ne s'est pas attachée au développement. En effet, la politique de l'Etat en matière de patrimoine était centrée sur la connaissance - l'action des SRI est sur ce plan exemplaire -, un dispositif de protection efficace et qui fait référence dans le monde, une politique de conservation qui a malheureusement souffert des insuffisances budgétaires.

Si la Région Midi-Pyrénées s'inscrit dans le développement, sa position et son action ne pourront être le suivi de la politique de l'Etat, en tous cas, pas intégralement. Il est interdit de penser que la Région Midi-Pyrénées continue à apporter son soutien à certaines politiques de l'Etat notamment en ce qui concerne la conservation.

La seconde conséquence est que, pour mener une politique patrimoniale, la Région Midi-Pyrénées a obligation d'identifier ses partenaires. En matière de partenariat, elle a le choix entre les départements, dont l'action n'est pas négligeable en matière de patrimoine, les Pays et les communautés d'agglomération, et les communes.

Si la Région Midi-Pyrénées fait le choix de marier patrimoine et développement, sa logique est que son partenaire privilégié soit constitué par ses partenaires du développement, c'est à dire les Pays. Cela ne veut pas dire que ce partenariat soit exclusif, mais cela signifie tout de même que le Pays soit logiquement le partenaire privilégié des actions patrimoniales.

Après cette démarche de réflexion, ce processus collectif d'assistance à la détermination d'une politique publique, il faudra choisir et évaluer :

- Choisir parce que toute politique publique est une question de choix, surtout dans un univers financier contraint ;
- Evaluer, parce que c'est une obligation pour les politiques publiques de se doter d'instruments permettant d'apprécier l'effectivité d'une politique, ce qui signifie notamment que, si le choix est celui du développement, les indicateurs devront également être centrés sur le développement.

LE DEBAT AVEC TOUS LES PARTICIPANTS EN ASSEMBLEE PLENIERE

Après restitution des ateliers et intervention de J.F. AUBY ; quelles attentes par rapport à la future politique patrimoniale de la Région ?

Le débat qui a suivi la restitution des ateliers de la matinée et l'intervention de Jean-François Auby a fait ressortir de nombreuses attentes des acteurs du patrimoine vis à vis de la Région Midi-Pyrénées mais également quelques craintes.

Plusieurs idées ont dominé le débat :

La Région Midi-Pyrénées : une dimension pertinente pour mener une politique patrimoniale ambitieuse

Des débats, il est clairement ressorti que la Région Midi-Pyrénées est une dimension territoriale pertinente pour mener et conduire une politique patrimoniale ambitieuse et cohérente. L'intervention de la Région en faveur du patrimoine ne doit plus se contenter d'être « adossée » à celle de l'Etat, ou suiviste.

Le patrimoine de par son caractère transversal s'intègre parfaitement dans les compétences propres de la Région, que sont le développement économique, l'emploi, la formation, l'aménagement du territoire, la recherche, le tourisme ou encore la culture.

La politique de la Région en faveur du patrimoine doit être volontariste en allant sur des domaines où elle n'est pas forcément compétente. Elle doit s'inscrire dans une démarche partenariale : la Région ne va pas agir toute seule. L'Etat, malgré son désengagement en faveur du patrimoine, garde des compétences notamment en matière de protection, il définit des politiques sectorielles (archéologie,...), et doit être un partenaire de la Région. De même, les Départements sont compétents dans certains domaines du patrimoine et sont eux aussi des partenaires. Enfin, la Région peut compter sur des territoires de projet pour faire du patrimoine un support de développement. C'est le cas notamment des Pays qui sont des partenaires privilégiés.

Cette démarche de partenariat suppose une harmonisation, une meilleure adéquation et articulation entre les politiques patrimoniales de la Région, des départements qui la composent, ainsi qu'avec l'Etat ; et ce au profit d'une certaine cohérence entre les différentes aides publiques en place et pour plus de lisibilité. Cela suppose une étroite concertation avec les Conseils Généraux notamment.

La politique régionale en faveur du patrimoine doit aussi être une politique souple.

La Région Midi-Pyrénées : un rôle de fédérateur des acteurs du patrimoine

Les nombreux échanges de la journée ont montré que l'attente principale des acteurs du patrimoine vis à vis de la Région Midi-Pyrénées serait qu'elle se place comme un fédérateur des acteurs et un facilitateur d'échanges.

Tous les participants ont souligné le manque d'échanges, de contacts et même tout simplement de connaissance ou de reconnaissance des acteurs du patrimoine sur la région.

L'idée est donc bien que la Région permette de créer des liens entre les acteurs afin de mieux connaître les compétences de chacun et les ressources disponibles sur le territoire régional, mais également de faciliter les échanges d'expériences via une capitalisation. La création d'une base de données, sous la forme d'un annuaire mis en ligne et réactualisé, a été proposée. Cet annuaire permettrait de disposer d'une liste des acteurs du patrimoine en Midi-Pyrénées, de leur domaine de compétence.

Créer et structurer un véritable réseau des acteurs du patrimoine, fédérant l'ensemble des forces en présence, apparaît comme une priorité pour offrir une meilleure lisibilité des acteurs du patrimoine à l'échelle régionale.

Les participants ont fait part de leur réel besoin de mise en relation, du rapprochement entre les différents secteurs du patrimoine, ceux de la connaissance, de la conservation, de la protection, de la valorisation, mais aussi avec le secteur de la recherche.

Par exemple, un rapprochement avec les universités a souvent été demandé afin de faciliter l'accueil de stagiaires, de chercheurs sur des thématiques peu sollicitées. Les collectivités territoriales sont demandeuses de travaux de recherche sur leur patrimoine. La Région peut se positionner comme un relais entre ces collectivités et les universités.

La Région doit permettre de fédérer autour d'un projet des acteurs d'horizons différents, des historiens, des historiens de l'art, des conservateurs, des restaurateurs,... afin qu'ils parlent tous le même langage, et ce malgré la pluridisciplinarité du patrimoine.

La création d'un pôle du patrimoine en Midi-Pyrénées a notamment été proposée par des participants. Ce pôle permettrait de regrouper l'ensemble de ces acteurs et surtout de leur donner des moyens. Il serait un lieu de réflexion collective pour une meilleure adaptation de la politique patrimoniale au contexte territorial ; un lieu de connaissance, mais aussi un lieu d'innovation et d'expérimentation, sur le modèle des pôles de compétitivité du milieu urbain. Il serait en plus un vecteur d'image fort vis-à-vis des autres régions. Il serait un outil innovant et original au service du patrimoine en Midi-Pyrénées.

Un Comité formé d'historiens, de chercheurs, et de différents acteurs du patrimoine a également été proposé. Il permettrait de mener des réflexions plus fondamentales sur ce que représente le patrimoine pour la région et ainsi d'adapter les choix en terme de politique. Le patrimoine est un référent symbolique et il faut le penser en terme de « marché », d'identité patrimoniale d'une région. La politique régionale du patrimoine ne doit surtout pas être calquée sur la politique de l'Etat.

Le patrimoine comme un support des projets

Dans cette nouvelle vision de la politique régionale, le patrimoine n'est plus considéré en tant que tel, mais il est intégré dans un projet de territoire, dans un projet de développement du territoire. C'est le projet qui est le moteur de l'intervention de la Région. Dans ce cadre là, il apparaît que les Pays sont un partenaire clé de la procédure puisqu'ils permettent une prise en compte locale et globale du patrimoine.

Un besoin de formation des acteurs du patrimoine mais qui doit être adapté aux besoins du terrain

Les attentes des professionnels se tournent beaucoup vers un besoin de formation. Les acteurs du patrimoine ont souvent souligné l'urgence de mettre en place une véritable offre de formation des acteurs du patrimoine en Midi-Pyrénées. On notera toutefois l'intervention de certains craignant que le marché du travail sur des secteurs du patrimoine (par exemple la restauration) ne permette pas d'absorber les futurs diplômés et ce en raison d'un manque de lisibilité de leur profession à long terme.

Ces formations doivent allier les sciences dites « dures » et les sciences sociales ou artistiques, afin d'avoir des professionnels formés pour agir sur le patrimoine, tant en matière de restauration que de mise en valeur par exemple, et ce pour une adaptation aux attentes du terrain.

Des interrogations, des craintes subsistent

Les débats ont aussi fait ressortir de nombreuses peurs dans certains secteurs du patrimoine et notamment en ce qui concerne la restauration : peur de l'avenir, du désengagement de l'Etat, du manque de lisibilité de leur profession.

Des questionnements de certains quant à l'intervention de la Région subsistent :

- Patrimoine protégé ou patrimoine non protégé : quelle intervention de la Région ?
- Une action seulement sur ce qui est décentralisé ou sur ce qui est régional ? Quelles interventions de la Région dans les secteurs placés encore sous la tutelle de l'Etat ?

Ces questions montrent la difficulté à faire accepter, comprendre et surtout à intégrer la logique transversale que veut adopter la Région Midi-Pyrénées.

conclusions



Par Hélène BRETON, Vice-Présidente de la Région Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre et la coordination des politiques et actions régionales dans le secteur de la culture, du patrimoine, de l'audiovisuel et de l'identité régionale

Après avoir insisté sur le caractère satisfaisant de ces rencontres, de par notamment la diversité et la mobilisation des acteurs du patrimoine de Midi-Pyrénées, Madame BRETON a rappelé que cette étape n'était qu'intermédiaire et qu'il restait à mener une réflexion et à faire des choix pour définir définitivement la politique régionale en faveur du patrimoine. Elle a donné rendez-vous aux participants le 13 septembre pour une seconde rencontre autour d'ateliers. Elle a terminé ses propos en citant M. MALVY : « L'année 2008 sera celle de la culture et du sport ».

POSTFACE



LES CONTRIBUTIONS
REÇUES APRÈS LE 7 MARS

Contribution de Laurent Jacqueson, du cabinet Itinéraires Patrimoines & Développement

Je vous envoie mes remarques relatives aux Ateliers du Patrimoine.

Je précise que mon installation en tant que consultant est récente. J'étais auparavant chargé de mission «patrimoine» pour des collectivités. C'est donc surtout à ce titre en particulier avec l'expérience de mon dernier poste (PEP « Dourdou, Causse, Rougier »), en milieu rural, que je me permets ces quelques remarques. J'ai d'ailleurs retrouvé aux ateliers du patrimoine, la réflexion que nous avons menée avec les acteurs locaux (élus, filières artisanale, tourisme-culture), tant en matière d'approche (introduction de M.Grellety) que de modalités de travail (protocole expérimental), ce qui m'a conforté dans le choix de positionnement et d'action de notre PEP...

Bref, j'ai participé au groupe «économie» et suivi les restitutions des ateliers. Je n'ai pu exprimer certains points (beaucoup d'interventions), je le fais donc maintenant.

Généralités

- **La notion de cohérence globale** de la gestion/valorisation du patrimoine me paraît primordiale. Restaurer ou valoriser un bâtiment est intéressant, mais il est primordial de faciliter une gestion globale du patrimoine bâti et paysager de la commune ou de la cdc. Les communes rurales ont des bâtiments en quantité (celles au territoire éclaté), mais leur difficulté est de savoir lesquels entretenir et pourquoi. En l'absence d'entretien régulier, les restaurations sont lourdes. Développer des outils : formation des agents, méthode de maintenance (existe)...? Des communes continuent de réaliser des cartes communales, y compris sur des zones de pression, hors le document d'urbanisme est le premier outil de gestion du patrimoine bâti et paysager (avant la ZPPAUP, secteur sauvegardé...). Evidemment, la Région ne peut seule maîtriser ces difficultés. Mais il y a sûrement une sensibilisation des élus et des outils méthodologiques à élaborer. J'espère que le travail mené dans le Protocole Expérimental permettra de dégager des éléments concrets dans ce sens.
- Ce point conduit à **l'articulation des politiques d'intervention**, Région, Département. La future politique patrimoniale de la Région passe-t-elle par une concertation avec les conseils généraux ? Vous n'êtes pas sans savoir la difficulté de montage des dossiers, quand les critères et modalités d'intervention des partenaires sont différents.... (je ne parle pas de durée de traitement, des commissions intermédiaires répétitives...)
- La notion de **cadre d'intervention** doit-elle être rigide ? Le cadre Pays est intéressant pour des actions de planification, de sensibilisation, de formation...et comme entrée territoriale. Mais le périmètre pertinent d'un projet ne dépend-il pas de sa nature avant tout ? Un projet patrimonial à vocation touristique, culturel, artisanal doit pouvoir être inter-pays, à l'échelle communale ou intercommunale, sans plus de complications.
- Il a été beaucoup question de patrimoine bâti, mais en milieu rural à l'exception de sites d'exception de renommée nationale, l'intérêt du patrimoine porte sur l'interface entre bâti, paysage, histoire... Une **approche interdisciplinaire** paraît adaptée en matière de valorisation culturelle et touristique. On retrouve là la question de la cohérence d'ensemble. Doit-on séparer paysage/environnement/bâti... ?

- **L'idée récurrente de centre de ressource** : Il existe déjà des structures conseil (CAUE...), des organismes officiels (SDAP, DRAC...), des associations nationales (INP, MPF, CPIE...) départementales (Maison du patrimoine, sauvegarde...), des réseaux sectoriels (sf traditionnels, prestataires touristiques, PBVF, VPAH...), des observatoires.... L'idée d'une Agence Régionale du Patrimoine ou d'un Institut est séduisante, mais la fonction Centre de Ressource (et publication) est-elle utile ? Les actions (sensibilisation, formation...) ne sont-elles pas plus efficaces et adaptées à une échelle plus petite ? Des acteurs en place ne sont-ils pas compétents ? N'y a-t-il pas un risque de créer une structure supplémentaire, bien loin des acteurs et des projets, qui finalement, de séminaires en voyages d'étude se gargarisera de théorie, mais n'apportera pas de plus-value sur le territoire ? Cependant, la Région peut faciliter, encourager, impulser, donner des moyens financiers.... Un pool technique, réel et de terrain, pour conseiller en amont des projets ou politique patrimoniale, proposer des formations selon les besoins, mobiliser des acteurs sur projet... auraient certainement un impact plus fort. La Région a plus à gagner à travailler avec les acteurs de terrain, au plus près des projets, plutôt que de regarder et réfléchir le patrimoine d'en haut, surtout quand, de l'Aubrac aux Pyrénées, les réalités patrimoniales sont si diverses.
- **En matière de cadre de vie paysager** : le rôle des architectes et promoteurs immobiliers est de plus en plus important. La Région peut-elle négocier avec les organismes professionnels concernés des actions de formation, de sensibilisation ? ZAC, lotissement, matériaux, insertion paysagère...

Economie / Formation

- Quelle politique régionale sans les **acteurs de la filière artisanale** ? , Chambre des métiers ont un rôle en matière de formation initiale et continue. Concernant la formation initiale «Chambre des métiers», la Région peut-elle négocier un minimum de formation aux matériaux et techniques traditionnelles ? L'argument du référentiel national figé ne tient pas (cf Ch. M. 48). Sur la formation continue, CAPEB, FBTP, et organisme de formation (AFPA) et Région peuvent-elles développer des formations recrutement à l'image de celles menées sur le Massif Pyrénées ou par le PEP 12 ? Avec la compétence formation professionnelle, des portes semblent ouvertes.
- En matière de **valorisation touristique** : nombre de projet de type centre d'interprétation et maison de terroir semblent obtenir beaucoup de subventions pour des retours discutables, des concurrences évidentes, parfois sans aucun renvoi sur le terrain... Au regard de l'activité touristique et du potentiel patrimonial, n'a-t-on pas intérêt à développer un maillage d'activités par des outils à taille modeste et variés (points d'interprétation non surdimensionnés, supports innovants de découverte, circuits d'interprétation...). Le patrimoine religieux me paraît être bien mal valorisé (cf la Bretagne) en terme d'approche de contenu (croiser les sujets) et d'aménagement (ouverture, éclairage, musique, objets d'art...).
- Enfin un point primordial pour reconstruire la filière artisanale pierre, baisser les coûts des restaurations, et créer des emplois : les **carrières de pierre à bâtir et lauses**. Au carrefour des savoir-faire, de l'emploi, des paysages, il y a là une action forte à mener. La législation vient d'évoluer positivement et beaucoup d'acteurs réfléchissent. L'échelle de réflexion ne peut être locale, mais au moins départementale. La Région peut-elle avoir un rôle d'interface entre Etat, Professionnels, acteurs de la restauration (SDAP, Elus), pour imaginer des modalités d'ouverture de micro-carrières, expérimentales et innovantes (intérêt croisé public et privé). Cela demande bien sûr d'affronter les réticences habituelles.

Voilà quelques réflexions que j'ai pu avoir lors de cette journée, même si j'aurais encore bien d'autres points à aborder. J'ai déjà été long et je m'aperçois que je suis parfois hors sujet par rapport à vos objectifs et compétences, presque autant que certains propos durant les ateliers (comme quoi la démarche participative...).

Mais cela fait du bien de partager ses pensées, après quelques années d'observation et d'actions sur le terrain. Vous saurez bien faire le tri de ce qui peut être intéressant au regard de vos marges de manoeuvre.

Je vous remercie pour votre initiative afin que survive, vive et rayonne les patrimoines de notre région.

Cordialement, Laurent Jacqueson

Contribution du CRL Midi-Pyrénées pour la session du 13 septembre 2007

Patrimoine écrit et graphique en Midi-Pyrénées

« Le patrimoine des bibliothèques, un patrimoine muet

La notion de patrimoine écrit est très récente ; elle ne s'est imposée que dans les années 1980. Ce retard par rapport à d'autres secteurs comme celui des monuments historiques ou des musées est éloquent à bien des égards. Il reflète en premier lieu l'oubli dans lequel étaient maintenues les collections patrimoniales des bibliothèques. Ne retenir que la notion de patrimoine écrit pour les bibliothèques serait d'ailleurs erroné. Les fonds patrimoniaux de ces établissements ne sauraient se restreindre au seul patrimoine livresque et manuscrit, il englobe au contraire une extrême diversité des documents : manuscrits, livres et imprimés divers, estampes, affiches, photographies, cartes, plans, partitions musicales, dessins, objets divers...

Ce patrimoine fait l'objet d'un autre débat : à partir de quand peut-on considérer qu'un document entre dans les collections patrimoniales ? Traditionnellement on considère que font partie des "fonds anciens" les documents antérieurs à 1811, mais certains professionnels étendent la notion de documents patrimoniaux aux documents ayant plus d'un siècle, certains allant même jusqu'à se fixer la date de 1950 ! Plus qu'une date fixe, il importe de considérer que le patrimoine est une notion toujours en progrès. A côté des manuscrits médiévaux et des incunables viennent déjà des collections de vinyles ou de quotidiens régionaux.

Tout cependant n'est pas patrimonial, cette notion implique une certaine sélection et constituer le patrimoine de demain ne saurait aucunement se résumer à tout conserver. »

Cette introduction du Plan d'action pour le patrimoine écrit (PAPE) lancé en 2004 par le Ministère de la culture et de la communication situe la diversité des problématiques du patrimoine écrit et graphique et rappelle les richesses attachées à cette notion.

Si le CRL Midi-Pyrénées n'a pas de mission patrimoniale spécifique, il a pu, grâce aux actions relevant de la coopération entre bibliothèques qu'il développe depuis fin 2003, mesurer l'importance des collections en Midi-Pyrénées et identifier un certain nombre de besoins.

Les plans régionaux de conservation partagée mis en place et coordonnés par le CRL (2005 : fonds jeunesse – 2007/2008 : périodiques) permettent d'affirmer, en écho aux préoccupations des professionnels des établissements documentaires (bibliothèques publiques, universitaires, spécialisées, services d'archives), qu'il y a urgence et nécessité à travailler collectivement pour la conservation et la valorisation du patrimoine écrit et graphique présent en Midi-Pyrénées

Sans inventaire, professionnels et public ne sont pas en mesure de connaître précisément les richesses des collections.

Sans mesures de préservation ni programmes de restauration, de nombreux documents risquent de disparaître.

Sans valorisation, ce patrimoine reste inconnu du public non averti.

En Midi-Pyrénées, à titres divers et selon leurs fonctions, compétences et missions respectives, plusieurs instances et structures régionales sont concernées par ces enjeux :

- la DRAC pour la déclinaison régionale du PAPE
- la DCAV à travers la politique patrimoniale de la Région
- la BMVR de Toulouse dans le cadre de sa vocation régionale
- les universités de Toulouse et Midi-Pyrénées pour leur vivier de chercheurs et leurs actions de coopération documentaire
- le CRL par son secteur Coopération entre médiathèques.

Ensemble, ces partenaires pourraient fixer les priorités en terme d'inventaire, de conservation et de valorisation du patrimoine écrit et graphique de Midi-Pyrénées et réunir les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre d'une politique patrimoniale offensive à court, moyen et long terme.

Pour sa part, le CRL, interpellé par les professionnels, a entamé un travail sur la numérisation du patrimoine écrit en région (cf. document joint). La numérisation est en effet un outil de conservation du patrimoine écrit, de diffusion des savoirs et de valorisation des collections.

Conserver, c'est sauver des ressources culturelles qui peuvent être fragiles, périssables et menacées. C'est sauver la mémoire locale mais aussi réfléchir à une numérisation durable.

Diffuser, c'est rendre accessible des collections au plus grand nombre par une consultation en salle de lecture, par un accès Internet ou un produit éditorial (cédérom ou DVD).

Valoriser, c'est produire de la valeur ajoutée et de la richesse, créer de nouveaux types de produits et d'emplois qui contribuent au développement économique.

Les perspectives offertes par la numérisation permettent de concilier conservation et communication au public, à condition de ne pas faire l'impasse sur les nécessités d'inventaire et de restauration préalables. L'échelon régional apparaît de plus en plus comme essentiel pour la mise en réseau des partenaires et la mutualisation des moyens comme en témoignent les projets menés en Bretagne, Aquitaine ou Champagne-Ardenne par exemple.

Plan régional concerté de numérisation, portail régional de ressources numériques, mise en ligne des catalogues des bibliothèques de la région, extension du réseau à haut débit, programmes de formations spécifiques, sont autant de réalisations à envisager en Midi-Pyrénées avec l'appui d'un pôle de compétences pluridisciplinaire.

Ces actions pourraient faire partie d'un volet Patrimoine / Numérisation du contrat de projet Etat/Région 2007-2013 comme c'est le cas en Rhône-Alpes et en Aquitaine. Le cas échéant, elles peuvent trouver toute leur place parmi les orientations à l'étude dans le cadre des Ateliers du patrimoine puisqu'elles conjuguent : offre culturelle, développement économique, formation et aménagement du territoire.

Contribution MSH à la préparation des ateliers du Patrimoine régionaux de mi-septembre par Jean-Marie Pailler, responsable de l'axe Patrimoine de la MSH S T

Conformément à ce qui s'était décidé lors de notre réunion de l'axe Patrimoine de la MSH S T, je vous communique quelques «pistes» ayant semblé particulièrement intéressantes au sein de nos équipes et entre celles-ci. Elles concernent des domaines où la rencontre entre chercheurs et responsables du Patrimoine à la Région semblent avoir vocation à trouver un terrain commun. Cette première recension ne se veut naturellement ni exhaustive, ni définitive.

1) Numérisation du Patrimoine : nous sommes, membres de l'axe

Patrimoine, pour ainsi dire tous concernés, à la fois comme pourvoyeurs de données et concepteurs potentiels d'architectures et de présentations. En d'autres termes, cette priorité de la Région est aussi la nôtre.

Cela va de la numérisation du patrimoine linguistique chez les spécialistes des langues et parlers régionaux, qui ont un acquis et un programme considérables, à tout ce qui est numérisation et mise en perspective (SIG, etc) de données historiques, géographiques, archéologiques, architecturales. Possibilité d'exploitation, à des fins tant de recherche que de valorisation, du virtuel et du 3 D. Un domaine particulier, richissime en Midi-Pyrénées, est celui des grottes ornées, où le recueil des données se fait de manière méthodique et systématique.

2) Constitution de centres de recherche et de valorisation.

D'ores et déjà deux projets sont bien avancés ; l'un et l'autre sont à la fois transdisciplinaires et interinstitutionnels ; l'un et l'autre nécessiteraient un appui en matière de locaux, d'équipement, de bourses de thèse et éventuellement de personnels.

- **un Centre du livre et de l'écriture**, promu par des historiens et historiens de l'art, bibliothécaires, archivistes, conservateurs de musée, éditeurs, libraires, entre Toulouse et Figeac, principalement (mais non exclusivement) spécialistes des époques médiévale et moderne; plusieurs réunions et journées d'étude ont déjà eu lieu, et le projet va prochainement se préciser ;

- **un Centre des arts du feu et du métal**, dont les promoteurs sont des historiens et archéologues de l'UTM, des archéomètres de laboratoire de l'UPS et de l'INP, des laboratoires associatifs comme Materia Viva ; s'appuyant aussi bien sur l'archéologie de terrain que sur des plates-formes expérimentales déjà constituées, ce projet est tourné vers la valorisation et les applications pratiques, concernant par exemple les problèmes de qualité des matériaux, ainsi que celui de la pollution ; il a vocation à s'élargir à un élément identitaire fort de Midi-Pyrénées : la céramique.

3) Mémoire des histoires régionales

On place sous ce titre une bonne partie du travail d'historiographie entrepris dans le cadre de l'axe Patrimoine de la MSH S T. Un atelier spécifique et permanent sera dédié à ceux qui ont illustré, depuis des siècles, l'effort de connaissance historique, archéologique, patrimoniale, de notre passé régional, qu'il s'agisse de préhistoire, d'Egypte, de la période gallo-romaine ou de l'«humanisme toulousain» de l'époque moderne.

Il s'agit ici de regrouper et de «mémorialiser» sur le plan régional de grandes figures, en fédérant des efforts restés généralement dispersés.

4) Midi-Pyrénées Patrimoine.

Cette revue est devenue le canal d'expression privilégié des chercheurs, de plus en plus nombreux, qui souhaitent s'adresser à un large public sans renoncer au sérieux et aux exigences méthodiques de leur travail. C'est très souvent dans ses colonnes que se sont exprimés ceux qui participent aux pôles de recherche dont il vient d'être question. Cette réalisation n'a pour ainsi dire pas d'équivalent en France et en Europe. Nous souhaiterions que les collectivités territoriales, - au premier rang desquelles la Région - tout en lui reconnaissant sa pleine autonomie scientifique, lui apportent un appui décisif et régulier.

En espérant que ces propositions retiendront votre intérêt et qu'elles contribueront à alimenter les ateliers prévus pour mi-septembre, je vous assure, chère collègue, de mes sentiments les plus cordiaux.

NOTES



NOTES